

La communauté protestante de Marseille

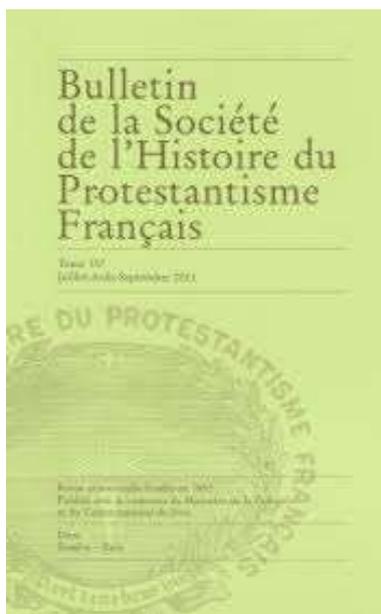
sous l'Ancien Régime



Victor-Louis Bourrilly

Les protestants à Marseille au XVIII^e siècle

Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français
pp. 425-431 et 513-533 pp. 518-553
1906 1910



Victor-Louis Bourrilly

Les protestants à Marseille au XVIII^e siècle

Notes et Documents

En continuant aux Archives municipales de Marseille les recherches qui nous avaient déjà permis de reconstituer les péripéties de la Révocation de l'édit de Nantes ¹ dans cette ville, nous avons retrouvé plusieurs liasses à peine cotées et non inventoriées encore, se rapportant toujours aux affaires religieuses. Dans le dépouillement de ces documents qui nous a été facilité par l'obligeance bien connue de l'archiviste, M. Mabilly, nous avons rencontré une foule de pièces qui éclairent d'un jour nouveau et parfois assez cru l'existence des protestants à Marseille après la Révocation et pendant tout le XVIII^e siècle. Sans doute ces pièces ne fournissent pas les éléments d'une histoire continue et complète ; mais elles nous font connaître certains épisodes, suffisamment caractéristiques en eux-mêmes ; elles fixent quelques points de repère. Parmi ces pièces, la série des permis d'inhumer que nous avons pu reconstituer entièrement depuis 1727 jusqu'à 1788, est, selon nous, particulièrement précieuse, parce qu'elle précise non seulement l'état civil des protestants mais encore leur situation économique et leur rôle dans une ville importante comme Marseille, déjà à cette époque le premier port de la Méditerranée.

I

Les suites de la Révocation à Marseille 1688-1700

Après la Révocation, et bien que la plupart des protestants marseillais se fussent convertis ou bien eussent réussi à s'enfuir, la surveillance que le pouvoir faisait exercer sur

¹ . Voir le *Bulletin* de janvier-février 1905.

eux ne se ralentit pas. On multipliait les mesures de précaution : quelques documents nous montrent jusqu'à quel point on poussait l'inquisition et quelles entraves apportait à l'activité des religionnaires nouvellement convertis ou étrangers l'application stricte des édits royaux.

Le 16 octobre 1688, Louis XIV ordonne « *que tous qui ont cy-devant professé la R.P.R. et se sont convertis depuis cinq ans portent ou fassent porter quinze jours après la publication de la présente ordonnance et remettent entre les mains des magistrats, consuls, capitouls, jurats et échevins des villes, bourgs, paroisses et autres lieux dans lesquels ils seront habituez et feront leur demeure, tous les mousquets, fuzils, mousquetons, carabines, pistolets, épées, halebardes, et autres armes offensives de quelque nature que ce soit qui seront en leur possession, mesme la poudre, plomb et mèche qu'ils pourront avoir chez eux, desquelles armes et munitions lesdits consuls, échevins et autres magistrats ausquels elles auront esté remises leur donneront des récépissés, pour estre ensuite, lesdites armes et munitions, portées aux lieux où il sera ordonné par les Gouverneurs et lieutenants-généraux ou commandans pour S.M. en ses provinces.* » Si, le délai passé et pendant deux ans, on trouve des armes en possession des nouveaux convertis, « *ils seront conduits aux galères sans autre forme de procez et sans délai* ». Les gentilshommes nouveaux convertis devront aussi faire porter leurs armes, « *à la réserve de deux épées, deux fuzils et de deux paires de pistolets, que S.M. trouve bon qu'ils gardent pour leur usage particulier, et qu'ils puissent conserver chez eux jusques à six livres de poudre et pareille quantité de plomb* ». Si on trouve chez eux plus d'armes, de poudre et de plomb, ils seront arrêtés et emprisonnés « *jusques à ce qu'ils ayent payé mil escus d'amende au profit de l'Hôpital le plus prochain pour chaque nature d'armes qu'ils auront gardez au-delà de ce que S.M. leur veut bien permettre* ». Si on trouve plus de poudre seulement, ils seront emprisonnés « *jusques à ce qu'ils ayent payé dix mil livres* »².

Les échevins de Marseille s'empressèrent d'appliquer à la lettre la nouvelle ordonnance. Il y avait dans la ville un protestant qui faisait son "négoce" d'armes et de munitions : c'était un Hollandais, dont nous avons déjà relevé le nom lors de la Révocation, Reine Barne (ou Barent)³. Il paraît avoir été, avec son fils Martin, un des plus riches négociants de la colonie étrangère puisqu'il avait une propriété à Notre-Dame de la Garde, une maison à Saint-Jean, et une autre propriété sur le bord de la mer, dans la baie de l'Estaque. La famille avait abjuré en 1686. Mais Reine et Martin étaient suspects d'être « *très mal convertis et encore plus mal intentionnés* ». Ils furent dénoncés comme ayant réuni dans leur "bastide" des assemblées nocturnes. On s'explique aisément que les échevins de Marseille aient saisi avec empressement l'occasion de l'ordonnance du 16 octobre 1688, pour créer des difficultés à des gens aussi mal notés. Ils signifièrent donc à Reine Barne les ordres du roi et lui intimèrent de remettre les « *canons, perriers, bouletz, mèches, plombs et autres choses semblables* » qu'il avait en sa possession. Barne protesta et fit appel au comte de Grignan, lieutenant du roi en Provence, « *pour se faire descharger de ladite rémission* ». Le 26 novembre, Grignan ordonne d'obéir. En conséquence, le 6 décembre, Martin Barne, en l'absence de son père, qui, très âgé, laissait à son fils le soin de poursuivre l'affaire, remet « *un estat par luy certiffié des armes et munitions qu'il avoit en son pouvoir qu'il avoit promis de représenter lorsque ainsy luy seroit ordonné, et en outre... dans les archives de cette communauté une arquebuzé à rouet et deux petits fusils* ». Les échevins ne sont pas satisfaits et, arguant de l'intention formelle du « *roi qu'il ne demeure aucune arme de quelque espèce, sous quelque prétexte que ce soit, chez aucun nouveau converty* », ils obtiennent du comte de Grignan, le 14 décembre, de nouveaux ordres. Ici, il faut laisser parler le procès-verbal.

Alors, disent les échevins, « *aurions mandé venir par devant nous ledit Reinner Barne, auquel ayant fait sçavoir l'intention de Sa Majesté et les ordres*

² . Cette ordonnance fut renouvelée à plusieurs reprises. On trouve dans les archives de Marseille les renouvellements des 24 septembre 1690, 15 janvier 1691, 10 octobre 1698.

³ . Voir notre étude sur la Révocation de l'édit de Nantes à Marseille, dans le *Bulletin* de janvier-février 1905.

que nous avons eu en conséquence, iceluy Barne nous auroit dit que des 39 pièces de canon mentionnées en l'estat qui nous a esté remis, il y en a 30 dans le magasin de la maison d'André Gache, scituée au quartier Saint-Jean, rue Bouterie, trois pièces au-devant sa maison d'habitation, quatre autres pièces à la terre des Prud'hommes au Quay-neuf et les deux pièces de canon de fonte et le reste du contenu audit estat sont dans un magasin de la maison du S^r de Cabriès où il fait son commerce et négoce, estant prest de nous remètre le tout suivant et conformément à la volonté de Sa Majesté, mais parce que dans l'Hôtel de Ville il n'y a pas un endroit propre pour y pouvoir déposer lesdites armes et munitions, nous aurions commandé à Jacques Bétandier, garde de police, de faire transporter dans ledit magasin de la maison de Gache, où sont lesdites 30 pièces de canon de fer, les autres armes et munitions que ledit Barne a dans son autre magasin le long du port et d'en tenir controolle pour, en après, estre la clef dudit magasin remis ausdites Archives, ce qui auroit esté ainsi fait et exécuté. Nous ayant ledit Bétandier ensuite rapporté, en présence dudit Barne, d'avoir fait porter dans le susdit magasin 3520 bouletz de canon de fer de divers calibres, 377 auges ou boules de fer à deux testes, six pacquetz mèches poisant 304 livres, deux petites pièces de canon de fonte, douze grenades de fer, quatre mil-dix boulez de perriers de pierre, trois plombs poisant 38 livres et une pièce de plomb en roleau poisant 104 livres, lequel Barne nous auroit déclaré que depuis la réunion dudit estat, il a vendu 40 livres de mèches au cappitaine Ficher et 18 livres de plomb qui remplissent la quantité de ce qu'il avoit déclaré avoir en son pouvoir, et ledit Bétandier nous auroit remis la clef dudit magasin par luy prise et deurement fermée et déclaré n'y pouvoir plus rien demurer ; mais parce que les sept pièces de canon de fer qui sont au-devant la maison dudit Barne ou au Quay-neuf ne peuvent pas estre placées dans ledit magasin et qu'ailleurs elles ne sont pas faciles à estre transportées, nous les avons laissées audit endroit en attendant de pouvoir les faire mettre dans des autres magasins et avons signé avec ledit Barne.

Signé :

Reynner Barent,

Chambon Remuzat,
Bétandier Esmeu.

Comme on le voit, il était parfois embarrassant d'exécuter à la lettre les édits du roi et la mise sous séquestre d'un matériel de guerre était plutôt une opération encombrante. Mais il est probable que les Barne ne purent plus continuer leur commerce : c'était peut-être la ruine, à défaut des galères. Aussi pourquoi, protestants, et nouveaux convertis, s'embarrassaient-ils de faire leur "négoce" d'armes et de munitions ?

Les nouveaux convertis de Marseille paraissent avoir été aussi en butte aux tracasseries de leurs concitoyens. Nous voyons en effet qu'au mois d'août 1692, les autorités municipales sont obligées d'intervenir par un placard affiché aux lieux accoutumés et dont voici la reproduction :

De par le Roy — Monsieur de Forvilles — de Pilles — capitaine, d'une des galères de Sa Majesté — gouverneur viguier — et messieurs les eschevins — de cette ville de Marseille.

ESTANT venu à notre connoissance que des gens mal intentionnés contre quelques habitans de cette ville nouveaux convertis et par les animosités particulières sont assés osés pour mettre des Placards dans les carrefours de cette ville contre lesdits nouveaux convertis, au lieu de venir nous en donner avis, ce qui fait aisément voir qu'ils ne font cette démarche que par une pure malignité, dont il pourroit arriver de fâcheux inconvéniens, NOUS FAISONS très expresses défenses à toutes personnes de quelle qualité et conditions qu'elles soient d'insulter lesdits nouveaux convertis, moins encore d'user contre eux de semblable voye, à peine d'être sévèrement punis ; enjoignons néanmoins à tous

ceux qui pourroient sçavoir quelque chose de préjudiciable à l'Estat et au repos public de nous en avertir secrètement, sous les mêmes peines; et afin que personne n'en ignore, notre présente ordonnance sera lue, publiée à son de trompe et cri public, et mise par affiche dans tous les endroits de cette ville accoutumés. À Marseille, le 28 aoust 1692.

Signés :
Forville-Pilles.
Belliard, esch. Truilhard, esch.
Fort, esch. Patac, esch.

Placard imprimé.

Ce placard prouve que si les autorités, pour des considérations de police, voulaient protéger les nouveaux convertis contre les insultes de leurs adversaires, ils ne cessaient d'exercer sur eux une étroite surveillance. À plusieurs reprises, on les voit prendre des mesures et interdire leur exode sous les peines les plus sévères. C'est ainsi, que le 17 novembre 1697, défense est faite, sur peine de la vie, aux nouveaux convertis d'aller dans la principauté d'Orange. Pour éviter la fuite par mer, on renouvelle fréquemment les dispositions permettant de connaître les qualités des passagers au départ des navires. Telle l'ordonnance du 18 février 1700, également affichée.

DE PAR LE ROY,
Monsieur le marquis de Forville de Pilles,
Chevalier de l'Ordre militaire du Roy,
Lieutenant de Sa Majesté en Provence,
Chef d'escadre des galères de France,
Maréchal de camp des armées du roy,
Gouverneur et viguier de cette ville de Marseille,
Et messieurs les maire, eschevins de ladite ville.
Ayant reçu de nouveaux ordres de Monseigneur le comte de Grignan pour tenir la main à l'exécution de la déclaration de Sa Majesté du 5 décembre dernier ⁴,
portant deffenses aux capitaines de vaisseaux et autres d'embarquer des nouveaux catholiques, nous ordonnons à tous capitaines de vaisseaux, patrons de barques et autres bâtimens de mer qui auront à partir de ce port que dorénavant, avant que partir, ils ayent à porter en l'Hôtel de Ville le mémoire des passagers qui se seront présentés pour partir sur lesdits bâtimens, pour estre, lesdits mémoires, par nous examinés ainsi qu'il apartiendra ; et afin que nul n'en ignore, notre présente ordonnance sera leue et publiée à son de trompe et cry public, et affichée par tous les lieux et carrefours de cette ville accoutumés. À Marseille, le 18 février 1700.

Signés :
Forville, comme viguier, Rochefort, esch.
Cocstan, esch. Jourdan, esch.
Par Messeigneurs, Sossin, secrét.

Cela n'empêcha pas, sans doute, plus d'un nouveau converti, de se mettre, par la fuite, à l'abri de l'inquisition officielle et à la recherche d'un pays où on ne l'inquiéterait pas pour sa religion.

II

Remontrance adressée au roi par les échevins de Marseille
(9 avril 1724)

Les archives municipales ne renferment aucun texte qui nous fournisse le moindre renseignement sur les protestants étrangers et les nouveaux convertis domiciliés à

⁴ . Un texte imprimé de cette déclaration est aux Archives municipales, série G.G.. n° 56.

Marseille dans les premières années du XVIII^e siècle. Mais nous savons par ailleurs que le nombre des religionnaires y était assez grand et qu'après la peste en 1720, ce nombre s'accrut encore. Ils avaient des assemblées secrètes. Un négociant, Cueillette, faisait fonction de pasteur et une veuve Jourdan s'agitait beaucoup pour le prêche. Les échevins de Marseille signalèrent ces menées à l'intendant de Provence qui obtint des lettres de cachet contre Cueillette et la veuve Jourdan et cet ordre fut exécuté le 20 mai 1724. C'est dans ces circonstances que les échevins de Marseille adressèrent au roi la remontrance qu'on va lire. Il est à noter qu'elle précède à peine d'un mois la fameuse déclaration du duc de Bourbon, contre les protestants qui fut, comme on sait, rendue le 14 mai 1724.

Remontrance au Roy

Sire,

Les échevins⁵ de Marseille représentent très humblement à V.M. qu'en entrant dans leurs charges d'échevins, ils font un serment solemnel de poursuivre et chasser hors de la ville tous hérétiques et mal sentans de la foy et religion catholique, apostolique et romaine.

Ce serment est d'usage de tems immémorial, il est d'usage depuis près de 500 ans et il est conçu en ces termes : « Que sous bonne foy, dans dol, malice ny mal engin, etc., et enfin qu'ils poursuivront et chasseront hors de ladite ville, son terroir et distrait tous Vaudois, Albigeois, hérétiques et mal sentans de la foy catholique, apostolique et romaine, etc. »

Quand il arrive des Juifs dans la ville, ils sont obligés de les observer et c'est par indulgence et par sollicitation qu'ils les y souffrent quelques fois, mais seulement pendant trois jours, passé lesquels ils les mettent dehors d'autorité.

L'amour de la vraie religion a été le principe de cet établissement, mais la seureté de la ville et du royaume y ont également contribué.

Les relations qu'ont les Juifs et les hérétiques dans les pays étrangers et surtout avec ceux de leur secte a toujours été suspect et susceptible d'inconvénients très dangereux et l'on voit dans l'histoire que cette intelligence a failly diverses fois à causer la ruine de l'État entier pour peu de tems qu'on ait toléré l'erreur, laquelle a pris ensuite de si profondes racines et a engagé tant de gens à la soutenir qu'il a fallu enfin en venir à des armées innombrables pour exterminer les hérétiques qui s'étoient acrus par ménagemens qu'on auroit eu pour eux qui avoient attiré à leurs secours les puissances étrangères et on s'est même veu obligé, pour leur pouvoir tenir tête, à mandier des croisades pour avoir des forces qui pussent suffire pour les exterminer et les contenir dans leur devoir ; tant il est vray que tout ce qui s'écarte de l'obéissance due à l'Église n'est pas éloigné d'escarter de celle qu'il doit à son légitime souverain. À la vérité, la ville de Marseille a toujours été un port franc qui a été troublé quelques fois dans cette franchise et rétablie ensuite sur nos représentations ; et, comme franc, il a toujours été permis aux étrangers d'y venir et d'y faire des habitations, mais il n'avoit pas toujours été permis aux étrangers qui professent une autre religion que la religion catholique d'y venir faire leur demeure jusqu'au tems d'Henry IV, auquel tems les Suisses obtinrent des privilèges et des franchises desquelles ils jouissent.

Ce n'est pas aussy des Suisses que les suplians ont sujet de se plaindre, car s'ils y font quelque exercice de leur religion, c'est entre eux tant seulement, comme il se fait chez les ambassadeurs, dans les cours des princes, sans qu'il soit permis aux autres sujets de V.M. d'assister aux exercices d'une religion étrangère.

Les Gênois sont venus ensuite sur le fondement qu'ils jouissent des privilèges des Suisses, mais nous voyons cependant avec douleur que les Languedociens qui sont sujets du Roy sont entièrement unis avec les Genevois et sous prétexte de leur prétendue conversion, ils remplissent la ville de Marseille

⁵ . Les échevins à cette date étaient Luc Martin, Estienne Remusat, Jean Cordier et Jean-Joseph Mallet.

et ceux d'entre eux qui passent journellement en Levant font la plupart icy et même en Levant l'exercice de la religion protestante.

Nous ne sommes pas en droit de les empêcher par deux raisons : la première qu'ils passent pour convertis à la foy catholique ; la seconde parce qu'en certaines occasions ils observent quelques mesures pour faire leurs conventicules.

Nous n'ignorons point à la vérité les lieux où ils les font, non plus que le nom de ceux qui font office de prédicans et de ministres, mais pour peu de mouvemens que nous fissions là-dessus, ces mouvemens s'ils étoient autorisés n'aboutiroient qu'à rendre leurs démarches plus secrètes.

Voilà seulement à quoy tous nos soins pourroient servir.

Ces gens-là ne font point ou presque point de mariage avec les catholiques et on les voit toujours ensemble de sorte que la conversion de la plupart d'entre eux n'est qu'une conversion plâtrée.

Nous ne croyons pas même que l'évêque de Marseille ⁶, quelque bien intentionné et quelque zélé qu'il soit, ainsy qu'il l'est effectivement, puisse y mettre ordre parce qu'il ne peut voir que les apparences catholiques que ces gens ne manqueront pas de garder lorsqu'ils se croiront observés, mais il est seur qu'ils sont presque tous huguenots, et peut-être le mot de "presque" dont nous nous servons icy est fort incertain. En effet, nos devanciers en la charge d'échevins en étoient si persuadés lors de l'invasion de M. le duc de Savoye en Provence en l'année 1707, qu'ils furent alors obligés de les faire observer exactement, crainte de quelque liaison avec les ennemis de l'État, ce qui n'est que trop aisé et trop dangereux en une ville frontière et maritime ; et nous avons veu, il y a peu d'années, que les alliances qu'on a faites avec les Hollandois et les Anglois ont engagé nos Languedociens à observer moins de mesures dans leurs démarches.

En effet, il y a peu de tems qu'un potier de terre, demeurant au fauxbourg St-Lazare nommé Faucher, disoit, à ce qui a été rapporté, que quelques habitans du même fauxbourg qu'il voyoit aller à la messe, qu'ils alloient faire un acte d'idolâtrie et aujourd'huy, 9 avril 1724, un Genevois passant sur le port de Marseille a brisé un crucifix que portoit un pauvre demandant l'aumône, auquel il a dit qu'il commétoit une idolâtrie. Ses parens ont dit pour excuse qu'il étoit fol, mais ç'a été, en ce cas, la première dont ils se soient plaints pour éviter les suites qu'elle pourroit avoir.

Nous observons encor, Sire, qu'il s'établit journellement des Languedociens dans les échelles du Levant, dans lesquelles encor qu'il soit facile aux consuls des lieux d'observer leur conduite et que cette vigilance devroit les retenir, nous aprenons néantmoins qu'ils vont à la vérité quelques fois à la messe consulaire, mais qu'ils vont également aux presches des consuls anglois et hollandois et que dans les établissemens où ils sont en plus grand nombre que les catholiques, ils les inquiètent et s'aproprient tout le commerce d'autant plus aisément qu'ils font des commerces illicites que les catholiques n'osent pas faire, comme de fournir aux corsaires des marchandises prohibées et occasionnent des avanies à la nation.

Cette démarche, Sire, peut donner dans la suite occasion à une avanie de la part des Turcs qui nous permettent à la vérité d'exercer les devoirs de la religion catholique mais qui, voyant des assemblées des François, d'Hollandois et d'Anglois dans les maisons particulières, pourroient prendre des soupçons bien ou mal fondés et estre le prétexte de quelque mouvement contre la nation qu'on suppose réunie dans la même foy et dans les mêmes exercices de religion.

Nous aprenons aussy, Sire, que dans l'intervalle où Votre Majesté a permis le commerce de Cette en Levant, en droiture, les Languedociens y ont

⁶ . M. de Belsunce évêque de Marseille de 1709 jusqu'à sa mort en 1755. On sait que cet évêque fut un adversaire déterminé des jansénistes.

emporté une quantité considérable de draps de mauvaise qualité qui ont extrêmement décrié nos manufactures.

Nous pourrions à la vérité empêcher les établissemens des Languedociens en Levant et dans cette ville en leur refusant des permissions qui ne peuvent émaner que de notre chambre de commerce et des lettres de citadinage pour cette ville, puisque notre serment nous y oblige ; mais comme on pourroit regarder notre conduite comme un effet de la jalousie du commerce, nous n'avons jamais osé le faire, surtout étant à présumer que tous les sujets de V.M. sont catholiques depuis la Révocation de l'édit de Nantes ; ainsy nous nous sommes contentés d'exiger de ceux qui viennent s'établir à Marseille et dans les échelles du Levant des extraits baptistaires comme ils ont été baptisés dans l'Église. Cependant comme, depuis l'an 1684, il n'y a plus eu de prêches dans le royaume, tous ceux qui sont nés depuis alors se trouvent baptisés dans l'Église, mais nous voyons qu'ils sont la plupart de la même religion qu'étoient leurs pères.

M. l'évêque de Marseille pourra certifier à V.M. qu'ayant voulu faire mettre dans des maisons religieuses des filles de Languedociens qui le souhaitoient, leurs parens ont excroqué quelques permissions de les voir et sous prétexte que l'humanité demandoit de leur donner cette consolation pour quelques jours, ils les ont mariées avec des huguenots ; que d'autres empêchent que leurs filles n'aillent satisfaire à leur devoir de catholiques, qu'ils les maltraitent quand elles le font, qu'il y en a qui refusent leur légitime à des enfans qui veulent entrer en religion.

Pour obvier à tous ces inconvéniens, et en même tems aux liaisons que la situation de cette ville donne avec les étrangers d'une autre religion pour faciliter aux ennemis les moyens de troubler l'État, sous un règne moins heureux et dans un tems moins tranquille, nous avons pensé à proposer des précautions qui nous paraissent naturelles, justes et faciles.

La première seroit, Sire, qu'il plut à V.M. d'ordonner que hormis les Suisses, les Anglois et les Hollandois, personne ne pust venir s'établir à Marseille, ny dans les échelles du Levant, tant des sujets de V.M. que des étrangers, sans qu'il nous exhibât un extrait en forme de son baptistaire et en même tems celui de son père et de sa mère dans l'Église catholique, apostolique et romaine et comme, depuis l'an 1684 que l'édit de Nantes fut révoqué, il s'est passé 40 ans et que les pères de quelques-uns de ceux qui se présentent ont été baptisés dans l'Église, on pourroit exiger l'extrait baptistaire des grand-père et grand-mère pour les plus jeunes.

2° Que ceux qui sont actuellement établis, soit à Marseille, soit en Levant, sur nos permissions et qui ne nous rapporteront pas ces preuves de catholicité de leur famille, fussent obligés de sortir, soit de Marseille, soit des échelles du Levant, sur le champ ou dans 15^{ne} du jour de la signification de l'ordre de Votre M. Il est visible que sans une prompte exécution de cet ordre, il y aura infinité de remontrances qui ne peuvent manquer d'être mandées par de très puissantes sollicitations qui retarderaient et qui empêcheraient l'exécution de ce projet.

3° Comme les quarts des gens qui viennent s'établir icy ou en Levant n'ont aucune connaissance du commerce et moins encor de celui de Levant, il serait nécessaire qu'il plut à V.M. d'ordonner qu'aucun de ses sujets ne pût s'établir à Marseille sans nous exhiber une attestation d'un apprentissage, tout au moins de 4 ans, fait dans leur propre pays et sous un marchand connu et ancien catholique et que cette attestation fût authentique et signée par les chefs de la jurande en laquelle ils auraient été reçus apprentif en sorte qu'on ne peut pas donner cette attestation après coup et sans qu'elle fût extraite des registres des jurandes établies dans les villes de leur naissance, ou de leur habitation, qui serait visée sur les originaux par les curés du lieu.

Que quand à ceux qui voudront s'aller établir en Levant personne, même les originaires de Marseille, ne puisse s'établir dans les échelles du Levant sans avoir fait à Marseille un apprentissage de 4 ans entiers chez un des marchands de Marseille qui font le commerce du Levant, les enfans de nos marchands de cette ville pouvant faire leur apprentissage de 4 ans dans la maison de leur père qu'on obligerait de faire inscrire à la Chambre de Commerce les enfans qu'ils destinent pour le Levant 4 ans à l'avance, les 4 ans d'apprentissage ne commençant que par la datte de l'inscription. Cela est d'autant plus nécessaire, Sire, que souvent les familles se déchargent de ce qu'elles ont d'enfans mal vivans et débauchés qu'elles envoient en Levant, lesquels n'ayant que de mauvaises inclinations et n'aimant ny la droiture, ni le travail, peuvent causer des avanies à la nation au moyen de leur libertinage. C'est souvent ce qui forme des renégats, établit l'infidélité dans le commerce et en détruit la bonne foy, outre que le deffaut d'expérience cause souvent des pertes irréparables.

Nous comprenons, Sire, en ces deux ou trois lignes des excès et des abus très considérables dont nous avons des exemples très douloureux depuis 20 ou 30 ans.

III

Assemblées secrètes de protestants (1771-1773)

Par le texte précédent, nous avons vu qu'en dépit des édits, les protestants de Marseille tenaient des assemblées secrètes. Après 1724, cette pratique continua. C'est ainsi que vers le milieu du siècle des réunions avaient lieu chez une dame de Vair (de Veer ?), qui habitait une maison de la rue Noailles avec une seconde porte sur la rue des Feuillants. « *Un maître tanneur du quartier Sainte-Claire les réunissait également* »⁷. Un peu plus tard les abbés de Saint-Victor dénoncèrent des assemblées illicites dans une bastide du côté de Notre-Dame de la Garde. Les religionnaires furent surpris et les plus importants d'entre eux restèrent six mois en prison. On connaît le nom d'un de ces derniers : Joseph Raillon, fabricant de chapeaux, né vers 1734, dans le diocèse de Valence en Dauphiné. Cet exemple ne découragea pas les protestants. Ils avaient confiance dans les progrès de l'idée de tolérance et dans leur nombre. « *En 1771, on comptait à Marseille plus de 600 réformés sous la direction spirituelle du commerçant Gueite qui faisait l'office d'un pasteur plein de zèle* »⁸.

Dans une lettre écrite au début du mois d'août 1771, on dénonçait dans les termes suivans l'audace croissante des religionnaires⁹.

« Il n'est que trop vray que les diverses nations que le commerce attire à Marseille y ont introduit un mélange de religion qui peut dégénérer en tolérantisme. Les Juifs qui s'y trouvent en grand nombre y ont des synagogues ; les protestants bien plus multipliés ont élevé des temples : les premiers se cachent encore, mais les derniers professent publiquement et l'avouent. Voicy ce que j'ay appris depuis peu. Un marchand établi à Marseille dont le fils venoit de mourir voulut le faire enterrer à la paroisse des Accoules. Cet homme étoit suspect depuis longtemps. On chercha dans les registres l'acte de baptême de cet enfant et on ne l'y trouva pas. On en demanda l'extrait au père et il eut l'effronterie de présenter une déclaration signée par un homme qui se qualifioit pasteur de Marseille et qui attestent avoir baptisé cet enfant dans le Désert de cette

⁷ . Arnaud, *Histoire des protestants de Provence*, I, p. 520 sqq.

⁸ . A. Fabre. *Les rues de Marseille*, IV, p. 276.

⁹ . Minute sans nom d'auteur ni de destinataire.

ville. — Divers citoyens ont déclaré à la police qu'ils entendoient des prières et des chants dans certaines maisons les jours de dimanche et aux heures des paroisses : les avis estoient vrais, mais des issues cachées favorisoient l'évasion et l'on ne trouvoit personne... »

L'auteur raconte alors la surprise d'une assemblée clandestine dans une "bastide" de Notre-Dame de la Garde.

Les échevins avaient appris que les réformés avaient l'habitude de s'y réunir, sous la direction d'Antoine Gueyte ¹⁰. Ils le mandent par-devers eux et l'interrogent Gueyte ne nie pas ; bien au contraire il convient « *de s'y être trouvé avec grand nombre de personnes* » et comme on lui rappelle les défenses royales, il répond « *qu'il s'arrangerait le mieux qu'il luy seroit possible.* » Cette réponse, comme on pense, ne satisfait guère les échevins qui firent exercer une surveillance attentive sur Gueyte et ses amis. Et le 4 août, ayant appris qu'une réunion se tenait de nouveau dans la "bastide" accoutumée, ils ordonnèrent une descente de police dont le procès-verbal nous a été conservé.

Du 4^e août 1771, nous Jean-François Chalvet, commissaire de police, et Jacques Grange, officier de ville, savoir faisons que sur les ordres à nous donnés par MM. les maire, échevins et assesseur conseillers du roi, lieutenans généraux de police de cette ville de Marseille d'aller visiter une maison de campagne située au quartier de Notre-Dame de la Garde, terroir de cette dite ville, où il s'y fait d'assemblées de personnes professant la religion prétendue refformée contre la disposition des ordonnances du roi, en conséquence nous nous sommes porté ce jourd'hui vers les trois heures de relevée à une bastide située au couchant du revers de Notre-Dame de la Garde appartenant au S^r Barthélémy, suivi de Pierre Foissac, brigadier de police, où étant arrivé et ayant frappé à la porte, elle nous a été ouverte ; qu'étant entré dans un grand salon à plein-pied lequel communique à un autre salon par trois arceaux qu'on a pratiqué, nous y avons trouvé le nommé Antoine Gueyte sur une espèce de chaire avec son dôme couverte de drap violet, faisant les fonctions de prédicant, tenant en ses mains un livre intitulé Le Philosophe chrétien par M. Formey, tome 3^e ¹¹, y ayant au bas une table couverte du même drap sur laquelle il y avoit deux tomes de la Bible et deux tomes des pseumes de David, entourée ladite table de trois banques, y ayant encor dans lesdits salons trente bancs de bois blanc neufs de différentes longueurs, où nous avons veu assis les nommés Pierre Appy ¹², Michel Chauff ¹³, Michel Puech, David Gueyde ¹⁴, Joseph Feurel ¹⁵, Catherine Melen ¹⁶ et Elisabeth

¹⁰ . Cet Antoine Gueyte ou Gaitte, originaire de Valdrome en Dauphiné était venu à Marseille vers 1749. Il avait plusieurs frères et paraît avoir joué dans la communauté protestante de Marseille un rôle particulièrement actif. **Bernard APPY** : Dans la déclaration qu'il fit de ses mariages le 28 mars 1788, on apprend qu'il a été d'abord marié à Françoise BERNARD (elle aussi originaire de Valdrôme), de laquelle il eut 8 enfants, puis devenu veuf remarié à Françoise SAMUEL (originaire de Trescléoux), de laquelle il eut 5 enfants. Il signe "A. Gaitte", et se déclare marchand de laine.

¹¹ . *Le philosophe chrétien* parut, de 1750 à 1756, à Leide et à Lausanne en 4 volumes in-8°.

¹² . Pierre Appy, cordonnier, originaire des Costes, canton de St-Bonnet dans les Hautes-Alpes, né vers 1720. **Bernard APPY** : Pierre APPY est né le 19 novembre 1718 à Lacoste (Vaucluse), il est le fils de Pierre et d'Honorade MARTIN. Marié à Jeanne Marie CARDILLAC, il eut un fils, Pierre, né en décembre 1777. Pierre APPY a vécu tantôt à Lacoste, tantôt à Marseille. Il était maître cordonnier. Il meurt le 24 juin 1793 à Lacoste.

¹³ . Ou Schaub.

Bernard APPY : Michel SCHAUB, originaire de Wiesbaden (dans la Hesse), se marie au Désert à Lourmarin en décembre 1750 avec Barbe THOMEN (originaire du canton de Bâle).

¹⁴ . David Gueyte, matelassier originaire de Valdrome, né vers 1744, mort le 11 octobre 1770.

Bernard APPY : David GAITTE se marie au Désert à Lourmarin en octobre 1768 avec Anne CAVALLIER (originaire de Lourmarin). Il n'est pas mort à la date indiquée en note puisqu'il signe l'acte du baptême de sa fille Anne, à Lourmarin, en janvier 1771.

¹⁵ . On trouve mentionné, dans les permis d'inhumér, un Jacques Furet, négociant, qui devait appartenir à la même famille, si même ce n'est pas celui dont il s'agit ici.

¹⁶ . Catherine Boucherie, épouse du sieur Mellan, d'après les permis d'inhumér. Venue à Marseille vers 1750, elle mourut le 1^{er} juillet 1775.

*Chancelier*¹⁷, qu'ayant ensuite requis ledit Gueyte pourquoi et au préjudice des défenses qui lui ont été faites avant hier par mes dits sieurs les maires, eschevins et assesseur de s'assembler, ils ont continué de le faire puisque nous les trouvions assemblés, il nous a répondu que c'étoit vrai et que le matin ils l'étoient en plus grand nombre, mais qu'en cela ils ne croyoient pas faire mal, qu'ils s'assembloient régulièrement et que ces assemblées étoient tolérées dans plusieurs autres villes du royaume ; cependant leur ayant ordonné de cesser l'assemblée, ils ont promis d'obéir et nous nous sommes retiré, observant néanmoins que lesdits salons peuvent contenir ensemble environ quatre cent personnes, ayant de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ainsi qu'il apartiendra, et avons signé. À Marseille les an et jour cy-dessus.

Signé : Chalvet, Grangé, Foissac.

Un rapport sur cette affaire fut envoyé les 7 et 9 Août au chancelier, à M. de La Vrillière, secrétaire de la maison du roi, à Ripert de Monclar, procureur général au Parlement d'Aix et à l'évêque de Marseille, J. B. de Belloy, alors en villégiature à Aubagne. Dans la lettre à ce dernier, après avoir exposé les faits, les échevins terminaient en disant : « *Nous venons en même temps vous prier, Monseigneur, de vouloir bien appuyer ces représentations de tout ce que votre piété et votre zèle peuvent vous inspirer de plus fort pour la destruction de ces temples et de ces assemblées dont les suites peuvent être aussy funestes à la pureté de notre religion qu'au bonheur et à la tranquillité de vos ouailles* ». La lettre à Monclar contient quelques détails caractéristiques : « *Nous avons même appris, écrivent les échevins, que le jour de Pasques dernière, il se trouva dans le même lieu (la bastide de N.-Dame de la Garde) environ 1200 personnes de la Religion. Ce qui nous fait présumer avec raison que ces gens-là se croyant tolérés dans leur exercice peuvent avoir pratiqué d'autres prêches dans divers endroits de la ville et de son terroir, au grand scandale des habitants qui commencent de murmurer.* » Après avoir rappelé les mesures prises autrefois contre les protestants et le zèle orthodoxe des magistrats de Marseille, ils ajoutaient : « *Animés du même esprit que nos pères, nous venons avec la même foy vous dénoncer des prêches, des prédicants, des assemblées nombreuses dont on ne craint pas de convenir et que l'on ne promet pas même de faire cesser. Des entreprises assez téméraires, exécutées au mépris de nos deffenses nous annoncent une résistance punissable et des suites fâcheuses qu'il importe de prévenir. La tolérance attireroit infailliblement un nombre prodigieux de protestants dans une ville ouverte à toutes les nations et favorable à toutes sortes de commerce. Bientôt les protestants excèderoient le nombre des vrais catholiques. Où seroit la sûreté de Marseille en cas de guerre avec les Anglois ? Vous connoissez d'ailleurs la haine du peuple contre cette nouvelle religion. Ces assemblées de protestants peuvent être insultées par la populace, des dissensions particulières peuvent exciter des troubles généraux qu'il seroit peut-être difficile d'apaiser.* »

À la réflexion, les échevins comprirent que ce dernier couplet contre la tolérance ne serait guère du goût de l'homme qui avait écrit en 1755 le *Mémoire théologique et politique nu sujet, des mariages clandestins des protestants de France* et avait avoué, en se fondant sur l'expérience, l'inefficacité et l'odieux des mesures de rigueur en matière religieuse. Ils barreront donc tout le passage ; mais ils le reproduisirent dans la lettre à M. de La Vrillière.

Il ne semble pas que la requête des échevins ait eu beaucoup de succès. En tout cas, les protestants marseillais ne furent pas intimidés le moins du monde par l'intervention des autorités. Les assemblées continuèrent et le 24 novembre deux nouvelles descentes de police eurent lieu : la première dans la bastide de Notre-Dame de la Garde ; la réunion était présidée par le même Antoine Gueyte et sur l'intervention du commissaire les protestants se retirèrent ; la seconde, dans une maison de la rue de la Rose, où demeurait une

¹⁷ . Élisabeth Chancelier était la femme de ce Joseph Raillon, dont nous parlons plus haut. Elle mourut le 26 septembre 1785.

demoiselle Jersin ¹⁸. Le procès-verbal de la première opération ressembla tout à fait à celui du 4 août : nous le laissons de côté, et nous nous bornons à reproduire le second qui contient des détails nouveaux et intéressants.

Du 24 novembre 1771 ¹⁹, nous Estienne Viau, commissaire de police et Sr Jean Ange Chaudevin, officier de ville, sçavoir faisons que sur les ordres à nous donés par MM. les maire, échevin et assesseur, conseillers du roy, lieutenans généraux de police, instruit qu'il se tenoit tous les jours de fête et dimanche des assemblées de protestans dans la maison de la D^{lle} Gercin dans l'enceinte de cette ville de Marseille, rue de la Rose, nous nous serions porté à ladite maison suivis de Jubelin, brigadier de police, Teissère et Ferrary, gardes de police, et après avoir frappé à la porte, se serait présenté dans le vestibulle ladite Gercin, la fille, et le nommé Henri aîné ²⁰, auxquels nous aurions fait part des motifs de notre visite et des perquisitions que nous entendions faire dans ladite maison ; à quoy tant ladite Gercin que ledit sieur Henri aîné nous aurait répondu que nous n'avions aucun droit d'aller visiter dans les maisons bourgeoises et que la qualité de Suisse les mettoit à couvert de pareille entreprise, assurant cependant qu'il n'y avoit personne chez eux ; à quoy nous aurions répondu qu'ils devoient d'autant moins s'opposer à nos fonctions qu'ils nous disoient que les

¹⁸ . Marie Barbe Peironnet était originaire du canton de Berne. Elle avait épousé un Bernois, Abraham Jersin, mort le 19 novembre 1760. Elle mourut le 28 septembre 1780, âgée d'environ 80 ans.

¹⁹ . Les mêmes événements sont racontés par la veuve Jersin dans une lettre qu'elle écrivit à Paul Rabaut quelques semaines plus tard, le 15 janvier 1772. Nous reproduisons quelques passages de cette lettre, car les deux récits se complètent l'un l'autre.

« Nous avons été avertis que, pendant trois dimanches consécutifs, il passait un valet de ville qui faisait l'espion dans la rue. On ignoroit à qui il en vouloit. À la fin, un voisin nous avertit qu'il s'étoit informé s'il venoit beaucoup de monde dans notre maison. Ce petit son de cloche nous fit prémunir contre toute surprise. Nous avons eu pendant trois dimanches quelqu'un à la fenêtre avec ordre de heurter au plancher sitôt que l'on verroit la livrée de la ville approcher de la porte. Notre précaution fut inutile ; personne ne vint, et nous n'y fîmes plus d'attention et continuâmes notre exercice avec sécurité. Nos messieurs et nos dames me faisaient dire de ne plus chanter : à quoi je ne voulus pas obéir. J'étois toute résolue à paraître devant MM. les magistrats, si on me faisoit appeler pour savoir ce que j'avois à craindre ou à espérer. C'étoit, suivant mon idée, assez, tôt de cesser quand je serois forcée ; de sorte que notre société alloit toujours de même, sans interruption, jusqu'à ce dimanche que l'on heurte et nous ouvrons comme l'ordinaire sans nous informer qui c'étoit.

Ma fille fit attention que l'on n'avoit pas refermé la porte, conclut que c'était quelque étranger, sortit à l'escalier et demanda qui étoit là. Une grosse voix répond : « Ami ! » un autre : « La maison de ville ! » Elle répond : « La maison de ville n'a rien à faire ici ; notre maison est affichée pour une honnête maison et suisse. » Le commissaire dit : « Pour assemblée ! » À quoi elle répliqua : « Nous n'avons qu'une société d'amis ! » Pendant le dialogue, elle voit paraître six hommes. Le capitaine de quartier, s'avançant le premier, affectoit de faire voir que sa poitrine était décorée d'un hausse col et montoit. Elle retint le capitaine d'une main et de l'autre la porte, et m'appela avec M. Hentzi. Je leur dis avec fermeté qu'ils n'entroient pas et M. Hentzi s'écria contre une telle violence et dit qu'il ne croyoit pas que MM. les magistrats eussent le pouvoir de troubler d'honnêtes gens chez eux ; qu'il était persuadé que Sa Majesté accorde qu'un chez soi doit être un asile assuré. Nous les obligeâmes à descendre et M. Hentzi et moi avec eux, débattant toujours nos droits. Le commissaire piqué dit que nous faisons notre affaire mauvaise : « Nos Messieurs en écriront en cour. » Il leur fut répondu par ledit M. Hentzi, fort vivement : « Si ces messieurs écrivent, j'écrirai aussi ! » Alors le greffier, que je connoissois aussi, me dit (comme en priant :) « Si donc vous n'avez rien à craindre, laissez-nous monter. » Ma fille, qui pendant ce temps avoit fait entrer trois personnes dans le cabinet dont l'un ne devoit point être vu (vous pouvez bien deviner qui c'est) [le pasteur Châtelain], cria alors : « Laissez monter, ils verront que nous n'avons rien à craindre ! »

Croiriez-vous, monsieur, que dans ce moment, parmi cette cohorte nous n'étions point émus ? Le capitaine m'avoua que, si on lui avoit annoncé notre maison, il n'y seroit point venu. Malgré leurs beaux dehors ils ont verbalisé. Quand il écrivoit tous les noms qui terminoient par Suisse, il paraissoit capot. Le digne M. François leur dit, d'un grand air tranquille : « Écrivez, écrivez, messieurs : David François, Hambourgeois. Quand vos messieurs me feront appeler, je me rendrai toujours à leurs ordres. Je serai encore ici dimanche prochain, à la même place, et encore l'autre dimanche. Ils sortirent enfin en faisant des excuses de nous avoir dérangés, sans nous faire aucune défense pour l'avenir. Je le conduisis à la rue pour ôter aux voisins tout soupçon de quelque mauvais événement. Alors le greffier, vrai rejeton de Loyola, me dit que cette visite ne s'étoit faite que parce qu'on croyoit qu'il y avait des Français desquels on vouloit dissoudre les assemblées ; qu'il étoit charmé, par rapport à moi, de n'avoir trouvé que des Suisses. Ensuite, chacun se rangea à sa place ; on relut le texte (c'étoit là que nous étions lorsqu'on nous interrogeoit) ; nous entendîmes M. Châtelain et nous chantâmes comme à l'ordinaire : je pourrais dire plus haut ».

²⁰ . Dans sa lettre, la veuve Jersin l'appelle M. Hentzi. 11 s'agit peut-être d'Antoine Jenatzi, liquoriste ; à moins cependant qu'il ne soit question de l'un des frères Henry, dont le commissaire parle plus loin.

avis qu'on pouvoit nous avoir donnés étoient faux et qu'en conséquence, nous alions continuer nos visites et ladite Gercin et Henry aîné ont continué d'y former oppositions, ce qui nous aurait mis dans le cas d'user de force, s'ils ne se fussent soumis, quoyqu'avec peine, à nous laisser entrer dans une appartement au premier étage, dans lequel nous aurions trouvé quinze personnes tant hommes que femmes parmy lesquels étoient Daniel François assis au milieu de l'appartement devant une table couverte d'un tapis vert, lisant dans un des sermons de Henry Chatelein, ayant à ses côtés les Bibles de David Martin et celles d'Hosterval, et sept à huit autres livres dont le titre manquoit ; dans la même assemblée étoient encore les nommés Henry frères ²¹, d'Hambourg, Barthélemy Hubert de St-Gal, Mouriès, Suisse, demoiselle Morin, Mouchillon de Genève, Genaty, Hubert et sa fille, et Marion Chaux ²² et quelques autres, tant de l'un que de l'autre sexe, et dans le même intervalle, nous aurions aperçu une troupe d'autres personnes qui s'étoit caché dans un salon atenant ledit appartement, nous aurions fait observer à la demoiselle Gercin qu'elle ne devoit point ignorer les ordonances de Sa Majesté et les défences réitérées qui ont été faites de tenir de pareilles assemblées : sur quoy ladite Gercin auroit répondu qu'elle ne croyoit point faire du mal et que, depuis vingt-cinq ans qu'elle suivoit les assemblées, on ne s'étoit jamais avisé de les y aller troubler et ledit sieur Henry aîné auroit ajouté qu'il trouvoit fort plaisant que les magistrats s'avisassent de donner de pareils ordres, qu'il en écrirait pour les faire repentir de la singularité des démarches que nous faisons en leurs noms, que s'il avoit été le maistre de la maison, nous n'aurions pas mis le pied sur le seuil de la porte et qu'il auroit sçu trouver des moyens pour nous en empêcher, ce qui nous auroit obligé de lui imposer silence, lui réitérant les ordres de nos supérieurs ; et leur ayant fait des deffences de s'assembler de nouveaux, ils auraient répondu qu'ils s'assembleraient toutes les fois qu'ils trouveraient bon et que si nous retournions dans un instant et les dimanches suivants, nous le trouverions encore ; et nous étant retiré, nous avons de ce que dessus dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ainsi qu'il apartiendra et avons signé

*Estienne Viau, commissaire D. P.
Chaudevin, officier. Jubelin, B^{er}.*

De nouveau, le 27 novembre les échevins s'adressèrent en termes pressants au chancelier, à M. de La Vrillière, à l'intendant ²³, à l'évêque de Marseille, etc. Mais instruits, par leur précédente expérience, qu'il y avait peu à compter sur le zèle de tous ces personnages, ils firent le 29 novembre une démarche plus caractéristique. Ils envoyèrent aux échevins de Lyon le billet suivant :

« Messieurs, nous avons appris que vous étiez parvenu à détruire dans votre ville les temples des protestants et leurs assemblées. Nous sommes dans le cas d'en prendre les moyens. Veuillez bien, Messieurs, nous communiquer les voyes que vous avez prises pour y parvenir. Connaissans la prudence de votre zèle, nous ne sçaurions mieux faire que de nous y conformer, ayans très à cœur d'obtenir le même succès... »

Malgré leur activité et leurs récriminations, les échevins de Marseille ne furent guère plus heureux dans cette circonstance que la fois précédente. La lettre plus haut citée de la

²¹ . Sans doute Pierre Henry, aîné et cadet, fabricants de bas.

²² . Schaub ? Serait-ce la femme de Michel Chauf ou Schaub dont il est question plus haut ?

²³ . Charles Jean Baptiste des Gallois, S^r de la Tour. Entre autres choses, ils écrivent à l'intendant : « Nos négociants catholiques sont scandalisés journellement de voir la contenance des protestants lorsque le saint Sacrement passe au-devant de la loge : ils se cachotent autrefois, mais aujourd'hui ils affectent de rester et de se tenir debout, tandis que les catholiques fléchissent le genouil aux aproches du saint Sacrement. La tolérance enhardit les hérétiques et bientôt nous n'aurons ny les moyens ny la force de les contenir ». Dans la lettre à La Vrillière, ils s'expriment d'une façon analogue : « Les voyes de douceur dont nous avons usé jusqu'à ce jour envers les protestants n'ont fait qu'enhardir leurs entreprises. »

veuve Jersin à Paul Rabaut nous fournit quelques renseignements sur les suites que comporta son affaire. Le premier mouvement des protestants fut de presser M^{me} Jersin d'aller à Aix et de se faire présenter à l'intendant par l'avocat Portalis : ils se flattaient que l'intendant accueillerait leurs plaintes et écrirait aux échevins « *de laisser les gens tranquilles.* » Mais comme on ignorait au juste l'"esprit" du personnage à ce sujet, on abandonna cette idée, et aussi celle de s'adresser au Parlement. « *Ils m'ont recommandé, écrit-elle, de continuer mes sociétés et que les ouvriers aillent toujours à la campagne. Nous avons appris ensuite que ces traîtres avaient envenimé le verbal, ayant écrit à Aix qu'ayant eu des plaintes d'une maison, ils y avaient fait faire une visite sans dire pourquoi et qu'un nommé Hentzi avait mal parlé des magistrats. M. l'intendant l'a écrit à son subdélégué M. Alliot, qui a fait venir M. Boulay et l'a prié d'amener ledit M. Hentzi et un nommé Gaitte [Antoine Gayte] rebelles. Ils y ont paru ; il les a reçus avec cette douceur qui lui est naturelle, ils se sont justifiés ; il les a assurés que s'il ne tenoit qu'à lui, tout le monde seroit tranquille... Nous continuerons notre petite société, attendant avec impatience que le Ciel nous favorise et dissipe le faux zèle de ceux qui mettent obstacle à nos aimables promenades.* »

La veuve Jersin tint, parole : les assemblées continuèrent comme en fait foi la lettre suivante que les échevins adressaient à l'intendant le 9 septembre 1772.

« *Monseigneur,*

Nous sommes obligés de vous faire des nouvelles représentations contre les protestants qui se trouvent à Marseille. Divers particuliers catholiques sont venus nous exposer que dans une maison située rue de la Rose, à l'entrée de la ville, appartenant à la dame Laurens catholique et entièrement occupée par la demoiselle Jersin, protestante, il s'y tient des assemblées nombreuses de protestants, les jours de dimanches et fêtes et aux heures même des paroisses, que les protestants affectent de chanter si haut leurs cantiques qu'on les entend de toute la rue au grand scandale des voisins et de tous ceux qui passent par cette rue. Nous avons fait vérifier le fait par un commissaire de police qui s'est porté sur les lieux et qui, après avoir entendu les voisins, nous a rapporté les mêmes circonstances et nous a déclaré avoir vu lui-même sortir de cette maison deux ou trois protestants du nombre de ceux qui y furent surpris lors du verbal qui fut dressé le 24 novembre dernier et que nous eûmes l'honneur de vous adresser le 27 du même mois. Les voisins ont attesté à ce commissaire que, le jour même de ce verbal et malgré les deffenses qui leur furent faites, ils se rassemblèrent d'abord après en plus grand nombre et qu'ils affectèrent de chanter encore plus haut qu'auparavant, de quoy tous les voisins furent autant surpris que scandalisés.

Ces récidives, Monseigneur, au mépris de l'autorité publique sont trop fréquentes et trop scandaleuses pour être plus longtemps tolérées. Nous réclamons votre piété et votre autorité et nous vous conjurons de vouloir bien y mettre ordre le plutôt possible afin que le scandale impuny n'entraîne de plus grands désordres. Nous sommes », etc.

Nous ignorons si, par la suite, la veuve Jersin eut à nouveau des démêlés avec les échevins de Marseille au sujet des assemblées. Nous n'avons trouvé aux archives aucune autre pièce la concernant. Mais ce que nous savons, c'est que les réunions de protestants se poursuivirent de plus belle : celles qui se tenaient dans la bastide de Notre-Dame de la Garde et qui n'avaient peut-être jamais cessé, attirèrent bientôt encore une fois l'attention des autorités. Au début de 1773, les descentes de police se multiplièrent à intervalles de plus en plus rapprochés. On dirait que l'administration municipale piquée au jeu ait mis son point d'honneur à faire cesser définitivement ce qu'elle considérait comme un abus intolérable. Les procès-verbaux des commissaires nous ont conservé les détails de cette lutte qui ne laisse pas de présenter un côté comique. Pour en finir avec les assemblées de protestants, les échevins furent obligés d'en venir à déménager "la bastide" où elles avaient lieu et à fermer les portes, dont ils gardèrent par devers eux les clefs.

Le 17 Janvier 1773, une première descente de police se produit.

« Nous nous sommes porté ce jourd'huy, vers les trois heures de relevée, suivi de Pierre Foissac, brigadier de police, à ladite maison de campagne, dont nous avons trouvé les portes ouvertes et plusieurs personnes qui étoient dans le jardin, et étant entrés dans un grand salon à plain-pied, lequel communique à un autre salon par trois arceaux qu'on a pratiqué, ce qui n'en forme plus qu'un, que nous avons trouvé rempli de bois blanc de différentes longueurs et quelques chaises dans les intervalles, où il y avoit au-delà de 100 personnes de l'un et de l'autre sexe, les unes assises sur lesdits bancs et chaises, les autres debout ; et ayant demandé au nommé Pierre Appy, cordonnier, pourquoi, malgré les défenses réitérées qui leur ont été faites l'année précédente, de s'assembler, ils continuoient de le faire, à quoi il a répondu qu'ils ne croyoient point faire de mal en priant Dieu, et le nommé Jean Rouvière, faiseur de peignes, nous auroit ajouté et demandé si nous avions des ordres du roi pour les en empêcher et de les leur exhiber ; la nommée Ildebert (?) se seroit aussi levée pour nous dire avec un ton haut qu'ils ne faisoient point de mal et qu'ils prioient Dieu ; qu'ayant encor demandé les clefs des portes d'entrée de ladite campagne, et des salons, il nous a été répondu que chacun d'eux en avoit une ; cependant, leur ayant ordonné de cesser l'assemblée, ils ont obéi et nous avons laissé ledit Foissac brigadier pour jusques à ce qu'ils fussent tous retirés. Ayant de tout ce que dessus », etc...

Huit jours après, le 24 janvier, nouvelle apparition du commissaire. E. Vian et J.-F. Chalvet, commissaires, avec Pierre Foissac, brigadier de police, se transportent à la maison de campagne

« dont la porte étoit ouverte et étant entrés dans le même salon que nous avons décrit par notre verbal du 17 de ce mois, nous y avons trouvé environ 60 personnes de l'un et de l'autre sexe, assises sur les bancs et les chaises, et le nommé Pierre Appy, cordonnier, au-devant d'une table au milieu dudit salon à qui ayant dit pourquoy, au mépris des ordres que nous leur avons signifié dimanche dernier de s'assembler, nous les trouvions encore aujourd'hui, ledit Appy a répondu que nous devions être prévenus depuis lors qu'ils se rassembleroient ce jourd'hui et qu'ils nous tenoient parole ; le nommé Jacques Martin²⁴, aussy cordonnier, nous auroit dit avec hardiesse qu'ils étoient bien surpris de ce que nous venions les troubler dans leurs prières et que si nous voulions y assister, nous étions les maîtres ; à quoy leur aurions répliqué qu'ils étoient bien osés de nous parler ainsy, que leur mépris et leur contravention aux ordres que nous leur avons signifié méritoient punition et qu'ils n'avoient qu'à se séparer et à se retirer, ce qu'ils n'auroient fait qu'avec peine et après plusieurs sermones et dans le temps qu'ils se retiroient, quelques-uns desdits assemblés auraient dit qu'inutilement nous viendrions pour les empêcher de s'assembler, que dimanche prochain nous les trouverions encore et que nous ne pouvions les priver de jouir d'un endroit dont ils payoient la rente ; et néanmoins étant sortis, nous aurions cependant laissé ledit Foissac pour attendre qu'ils se fussent tous retirés, ayant de tout ce que dessus dressé le présent procès-verbal pour servir à ce que de raison et avons signé.

E. Vian, Chalvet, Foissac.

Le dimanche suivant 31 Janvier les commissaires J.-François Chalvet, E. Vian et le brigadier Foissac reparaissent devant à la maison de campagne :

²⁴ . Dans les permis d'inhumér, il est qualifié de teinturier.

« et à mesure que nous sommes arrivés à la porte de l'Enclos, nous avons aperçu que des personnes sortoient par la porte du salon de ladite maison avec des bancs et des chaises pour feindre de s'asseoir dans le jardin où nous avons trouvé environ 40 personnes de l'un et l'autre sexe, et ayant dit au nommé Pierre Appy que leur désobéissance aux ordres que nous leur avons déjà signifié de s'assembler étoit très répréhensible et que cette obstination méritoit d'être sévèrement réprimée, il nous auroit, répondu avec le nommé Lambert ²⁵, liquoriste, qu'ils persistoient toujours à ce qu'ils nous avoient dit plusieurs fois qu'ils ne faisoient point de mal en venant prier Dieu ensemble et qu'ils ne cesseroient de s'assembler que jusqu'à ce que nous leur exhibions un ordre du roy qui le leur défende ; cependant leur ayant de nouveau ordonné de se séparer et de se retirer, ils ont obéi avec quelque peine et avons laissé ledit Foissac, brigadier jusqu'à ce qu'ils se fussent entièrement retirés... »

Nouvelle apparition le 7 février :

« Nous trouvant aux aproches, nous avons aperçu quelques personnes qui sortoient par la porte de l'enclos de ladite campagne et étant arrivés à ladite porte, nous avons également vu plusieurs personnes sortant du salon pour venir dans le jardin où nous avons trouvé environ 30 personnes de l'un et de l'autre sexe, partie feignant de jouer aux boules et partie faisant la conversation, qu'ayant représenté au nommé Jean-Jacques Rouvier ²⁶, faiseur de peignes, que nous étions d'autant plus surpris de les trouver de nouveau assemblés après les avertissemens et les défenses réitérées que nous leur avons fait, il a répondu que cela ne devoit point nous étonner, puisqu'ils nous avoient déjà dit et nous répétoient encore qu'ils ne croyoient pas que nous le leur puissions défendre, qu'ils y venoient pour s'y amuser ainsy que nous le voyions. Néanmoins leur avons ordonné de cesser et de se retirer, et avons laissé ledit Foissac jusques à ce qu'ils fussent tous séparés et retirés. »

Cette comédie traînait en longueur Les échevins et la police se lassaient de l'obstination des religionnaires et comprenaient le ridicule de leur situation Aussi se décide-t-on à mettre un terme à la résistance : la "bastide" sera fermée et le mobilier détruit. Ce fut l'objet des deux dernières descentes de police.

Le 10 février 1773, J.-P. Chalvet et Jean-Paul Antoine Moulinneuf, commissaire de police ont ordre de se transporter à la maison de N.-D. de la Garde :

« À l'effet d'assister à l'ouverture et à l'enlèvement des serrures des portes d'entrée dont les clefs ont été refusées au sieur Barthélémy, propriétaire de ladite campagne, par les principaux locataires d'icelle. En conséquence, nous nous sommes rendu ce jourd'hui vers les trois heures de relevée à ladite campagne, suivis de deux gardes de police, et y avons trouvé ledit Sr Barthélémy qui nous a dit qu'il n'avoit pas pu avoir lesdites clefs, et tout de suite nous avons par Bérenger, serrurier, fait enlever les serrures de la porte de l'enclos de ladite campagne et des deux portes d'entrée du salon, auxquelles nous avons fait substituer d'autres serrures dont nous avons déposé les clefs, avec les trois serrures enlevées, à l'Hostel de Ville, en attendant qu'on puisse rétablir les lieux tels qu'ils étoient auparavant, ayant aussi fait remettre à l'Hôtel de ville sept tomes de livres tant gros que petits concernant ladite religion que nous avons trouvé dans ledit salon et que nous avons fait transporter pour en éviter le dépérissement dans le tems de la réparation... »

²⁵ . Charles-Daniel Lambert, originaire de Surgères, en Aunis, venu à Marseille vers 1703.

²⁶ . Sur les permis d'inhumer, il est appelé Jean-Jacques Roudier ou Roudière.

Le 15 février suivant, J.-P. Chalvet est chargé « de faire brûler tous les bancs, chaises et livres appartenant à des personnes de la religion prétendue refformée et qui se trouvent à la maison de campagne du Sr Barthélémy au quartier de N.-D. de la Garde ».

En conséquence, nous aurions fait avertir ledit Sr Barthélemy et les nommés Gayte et Raillon, principaux locataires de ladite campagne, de s'y trouver et nous y étant rendu ce jourd'huy, vers les trois heures de relevée, suivi de Pierre Foissac, brigadier de police, et de deux gardes, nous n'y aurions trouvé que ledit Sr Barthélémy, en présence duquel, ayant fait séparer tous les meubles que lui apartiennent en propre et que nous lui aurions rendu, nous avons fait sortir tous les bancs dont trois à dossier, chaises et autres boisages qui se trouvoient dans le salon de ladite campagne et fait transporter sur le chemin au-devant de la porte d'icelle et de suite avons fait brûler le tout avec les sept tomes de livres que nous avons à cet effet fait porter de l'hôtel de ville où ils étoient déposés consistant en deux in-folio, un intitulé la Ste-Bible, l'autre les Prophéties et prédications des prophètes, tome 2^e, un autre livre intitulé Liturgie pour les Protestans de France ou prières pour les familles fidèles privées de l'exercice de leur religion et trois tomes des Pseaumes de David, dont deux mis en vers françois, et de tout ce que dessus nous avons dressé le présent verbal pour servir à ce que de raison, et avons signé avec ledit Foissac brigadier.

Chalvet, Foissac.

Nous ne savons si, après cette exécution, les protestants continuèrent à tenir ailleurs des assemblées secrètes : nous n'avons rien trouvé de plus aux Archives municipales dans les liasses que nous avons dépouillées. Peut-être crurent-ils bon de se contenir pendant quelque temps. À même date, le procureur général au Parlement d'Aix, de Jouy, faisait poursuivre le pasteur Pic. Le pouvoir se prononçait donc contre les religionnaires. Mais cela n'empêcha pas la colonie protestante de se développer et de prendre, à mesure qu'on approche de 1789, de plus en plus d'importance. La meilleure preuve en est dans le rôle que certains de ses membres jouèrent dans les événements qui marquèrent à Marseille les débuts de la Révolution

IV ²⁷

Registre mortuaire des protestants de Marseille (1727 1788)

Les documents dont il nous reste à parler sont d'un genre différent des précédents : ce sont des permis d'inhumer donnés par les autorités municipales. Ils forment une série que nous avons lieu de croire complète ; c'est donc un véritable registre mortuaire que nous avons réussi à reconstituer pour les années 1727 à 1788 (sauf peut-être les derniers mois de celte année).

Ces permis étaient délivrés conformément à un arrêt du Conseil du 24 mars 1726, qui en avait fixé les formalités et la teneur. Les protestants étrangers furent d'abord seuls à en bénéficier ; plus tard, en vertu de l'article 13 de la déclaration royale du 9 avril 1736, les protestants originaires de France furent soumis au même régime et le même cimetière servit pour les uns comme pour les autres.

²⁷ . Voir le *Bulletin*, 1906, 425 et 513.

Ce cimetière se trouvait, au XVIII^e siècle, derrière les Accoules « *dans l'enclos* » de la ville, « *au-dessous la grande rangée des moullins à vents* », dans un terrain qui avait appartenu au sieur de Boutassy et dont l'emplacement est actuellement occupé par un réservoir du canal de la Durance ²⁸. Aux termes de l'arrêt du 24 mars, ce cimetière devait être pourvu d'un gardien qui ne pouvait permettre l'entrée et l'inhumation d'aucun corps, s'il ne lui était présenté un permis signé par les officiers de police et destiné à demeurer entre ses mains. Le premier gardien fut Gaspard Sollicoffre ²⁹, celui-là même qui avait présidé à l'acquisition du terrain en 1713 et l'un des membres les plus importants de la colonie suisse de Marseille. Mais s'étant « *rendu facile* » de donner les clefs sans aucune permission des autorités pour l'enterrement d'un officier anglais, il fut cité à comparaître devant le procureur du roi. Il ne se présenta pas, mais son frère, Nicolas Sollicoffre, ayant répondu pour lui, objecta que le cimetière était la propriété des Suisses et que « *depuis un temps immémorial* » les clefs étaient restées « *indifféramment dans la maison d'un des négociants suisses établis en cette ville* ». Les échevins concèdent qu'il peut garder les clefs, mais lui enjoignent, dans ce cas, de tenir registre et de prêter serment. Et comme les Sollicoffre refusent, on nomme en qualité de gardien le sieur Trouilhier qui fut en 1758 remplacé par un sieur Lombart.

Ce sont ces permis d'inhumer qui ont été conservés et que nous avons retrouvés aux Archives Municipales. Jusqu'en 1766, ils ne concernent que des protestants étrangers. À partir de 1767 seulement, et nous ignorons pour quelle raison, nous rencontrons des demandes au nom de protestants d'origine française. Tous ces actes, officiels, sont conçus en termes identiques : nous en avons reproduit un in extenso pour en montrer le libellé. Nous n'avons relevé dans les autres que les détails susceptibles de fournir quelques renseignements sur les personnalités protestantes dont les noms y sont mentionnés. Généralement on indique l'âge, l'origine et la profession du défunt et, assez, souvent, les circonstances du décès ³⁰.

²⁸ . Le terrain sur lequel fut le premier cimetière protestant fut légué à ceux de la Religion par un certain Jacques Gautier, par testament en date du 27 septembre 1608, « *estant ledit terrain ou cimetière dans l'enclos de Marseille, quartier de Cavaillon, faisant coing visant à deux rues, l'une ditte la Traverse des dames religieuses [de la Visitation Sainte-Marie] et l'autre est celle allant à la place des P. Jésuites où est la fontaine confrontant de levant la régalle de la fabrique du S^r Routier, de midy ladite rue, de couchant ladite traverse et de tramontane le moulin à ruche du S^r Ferry.* » En 1654, les protestants échangèrent ce terrain contre un autre situé près de là et appartenant aux religieuses de la Visitation, « *de la contenance de dix-huit pas de long et de dix pas de large, clos de muraille* ». Le 26 janvier 1713, les religieuses acquièrent du sieur de Boutassy « *cinquante cannes carrées deux pans sept menus de terrain, compris les espesseurs des murailles, à prendre dans une plus grande contenance cloze de murailles que ledit marquis [de Boutassy] possède dans l'enclos de cette ville au-dessous la grande rangée des moullins à vents* » pour 551 livres 7 sols 6 deniers. Et c'est ce dernier terrain que par un acte du même jour, elles donnent en échange du précédent aux protestants, à « *Gaspard Sollicoffre, tant pour luy que pour S^r Nicolas Sollicoffre, son frère pour lequel il se fait fort, Jean Binder, Jean Conrard Selon, Jean Louis Goudet et Jean George Engalbert, marchands suisses résidant en cette ville* ». Sur cette surface, 44 cannes, 3 pans 7 menus étaient destinés à servir de cimetière ; le reste serait consacré aux murailles (2 pans d'épaisseur). La construction des murailles, le transport de la porte de l'ancien cimetière, le transfert « *avec dessence* » des ossements et de la terre provenant du « *crusement* » (5 pieds de profondeur), tout cela était « *aux fraix et despans des dames religieuses* ». — En 1751, il fallut réparer les murs de clôture ; les frères Bérengier se rendirent adjudicataires de l'entreprise en réduisant la dépense de 893 livres 10 sous à 694 livres 10 sous. — À la veille de la Révolution, il fut question de faire un cimetière pour les non catholiques « *dans une partie du tènement, que les S^{rs} Eyraud possèdent, situé hors la lisse, entre la porte d'Aix et celle du Bernard du Bois et au côté du nord du cimetière de la paroisse St-Martin* ». Le devis de construction fut établi le 28 janvier 1789 et l'acte d'achat passé le 13 février suivant. Mais la Révolution survenant rendit le projet inutile et, par l'incurie de l'administration, le terrain retomba entre les mains d'un particulier.

²⁹ . **Bernard APPY** : Gaspard SOLLICOFFRE, né en mai 1674, fils de Georges (marchand banquier) et de Madeleine Élisabeth CUNZ.

³⁰ . Une analyse plus détaillée de ces actes, avec l'indication des noms et qualités des témoins, de leur domicile quelquefois, de leur âge et de leur lieu d'origine, a été faite par nous et déposée aux archives de la *Société de l'histoire du protestantisme français* où ceux que ces renseignements pourraient intéresser auront la possibilité de les consulter facilement.

Nous pouvons ainsi nous faire une idée approximative de l'importance et de la qualité de la colonie protestante que renfermait Marseille au XVIII^e siècle ³¹. Parmi les étrangers, si l'on défalque les marins, morts par hasard à Marseille de maladie ou d'accident, on voit que les Suisses étaient de beaucoup les plus nombreux et parmi les Suisses, les Genevois ³², les Bernois ³³, les Zurichoïses ³⁴, les San-Gallois ³⁵ : la plupart d'entre eux vivaient du négoce et de l'industrie, notamment de l'industrie textile ou de l'horlogerie. On rencontre aussi un certain nombre de sujets du roi d'Angleterre, Anglais, Écossais et Irlandais, beaucoup venant de Port-Mahon, possession anglaise de 1713 à 1783 ; quelques Allemands, notamment des villes hanséatiques, de Hambourg en particulier (quelques Hollandais ³⁶). L'élément Suisse semble avoir été quelque peu en diminution à mesure qu'on approche de la fin du XVIII^e siècle.

Les protestants originaires de France voient au contraire leur nombre grossir vers le même temps. Il est vrai que nous ne trouvons de permis d'inhumer qui les concernent particulièrement qu'à partir de 1767. Mais pour les vingt années qui précèdent la Révolution française, la simple lecture de ces permis suffit pour constater l'importance de plus en plus grande que prend la communauté protestante. Quelques-uns des plus riches négociants de Marseille, les Baux ³⁷, les Tarteiron, les Seimandy, les Rabaud, les Hugues ³⁸, les Defagues, les Fraissinet, les Chapelier sont des protestants. Protestant aussi Dominique Audibert, le correspondant de Voltaire. Leur valeur intellectuelle et morale, leur sympathie pour les idées nouvelles nous sont révélées d'abord par l'adhésion de beaucoup d'entre eux à la franc-maçonnerie dont les actes portent la preuve à côté des signatures ³⁹, et aussi par leur rôle au début de la Révolution : Cabrol-Moncoussou sera général de la garde nationale en 1790 ; Louis Liquier député du Tiers aux États Généraux. Quelques-uns de ceux qui ont signé ces actes payeront de leur vie leur participation aux événements : Laurent Tarteiron, Payan, Jacques Seymandi seront exécutés au début de 1794 ; Louis Guiraud, membre du bureau central, sera assassiné le 10 septembre 1796. Surtout ces documents, simples pièces d'état civil, sont précieux parce qu'ils nous renseignent non seulement sur les origines, dauphinoises, cévenoles, languedociennes des protestants, mais sur leurs liens de parenté, sur leurs alliances de famille et nous font pénétrer, ces certificats de mort, dans l'intimité profonde, réelle, des vivants. C'est pour ces raisons que nous avons cru intéressant et utile de dépouiller pour le *Bulletin* ces liasses poudreuses et d'exhumer, c'est bien le cas de le dire, les noms bien oubliés et, pour beaucoup, tout à fait inconnus, des protestants étrangers et français qui furent ensevelis à Marseille depuis 1727 jusqu'à la Révolution.

³¹ . Défalcation faite bien entendu des étrangers (marins, marchands, officiers) qui, assez nombreux, moururent à leur passage à Marseille.

³² . Cotteau, Goudet, Butini, Cremer, Gompert, Rigaud, Mouchillon, Ployart.

³³ . Guillaume, Zechender, Jersin, Chanay.

³⁴ . Ziegler, Frey, Kilchsperger.

³⁵ . Zollicoffre, Wetter, Concler, Hausknecht. — Ajoutons les Sandoz, de Neufchâtel ; les Kick, de Lindau ; Bernouilli, de Bâle.

³⁶ . Par exemple P. de Veer, d'Amsterdam (mort le 16 mars 1754) ; H.J. Folsch, de Hambourg (mort le 12 avril 1780).

³⁷ . Le 6 avril 1785, David Baux, en compagnie de Jacques Rabaud, de Rebuffel et de J.-B. Audibert, forment une compagnie pour la construction d'un théâtre.

³⁸ . La richesse de Hugues l'aîné était proverbiale : on l'évaluait à 8 millions.

³⁹ . Par exemple Jacques Seimandy (vénérable en 1783), Laurent Tarteiron, Jean-Christophe Hornbostel, Abraham Sandoz, Jean Fraissinet, Alexandre Defagues, François-Philippe Eolsch, Jean Romagnac, Gervais-Henry Bouillet. Voici ce que dit à ce propos Fabre : « *Dans les années que précèdent la Révolution de 1789, la loge écossaise de Marseille jeta par ses travaux un éclat incomparable. On trouvait là sous le symbole de l'union fraternelle tout ce que notre ville alors fort distinguée par les lumières et le patriotisme comptait d'esprits élevés, de citoyens remarquables et de hautes influences.* » Les Rues de Marseille, II, p. 415.

DOCUMENTS

I

Arrêt du Conseil d'État du roi du 24 mars 1726,
autorisant l'inhumation des protestants étrangers
décédés dans certains ports du royaume.

Extrait des registres du Conseil d'État. Sur ce qui a esté représenté au Roy estant en son Conseil qu'entre le grand nombre d'étrangers qui viennent faire commerce dans les ports de France, ceux qui professent la religion protestante qui y meurent n'ont aucuns lieux déterminés où leurs corps puissent estre enterrés, qu'il est survenu à cette occasion des inconvéniens qui marquent la nécessité d'y pourvoir et que le feu Roy en permettant par son arrêt du 11 janvier 1690 à tous estrangers protestans, à leurs femmes, enfans et domestiques de venir et de résider dans le royaume et en statuant dans le traité conclud à Utrecht, le 11 avril 1713, avec la reine d'Angleterre ⁴⁰ que l'on ne refuseroit point de part ny d'autre la permission d'enterrer dans les lieux commodes et décens qui seroient désignés, le corps des sujets de l'un et de l'autre royaume décédés dans l'étendue de la domination de l'autre et qu'il ne seroit apporté aucun empeschement à la sépulture des morts, a fait connoître que sa volonté et l'esprit de ses ordonnances étoient d'avoir esgard sur ce point aux représentations des estrangers de la religion protestante, que Sa Majesté a elle-même expliqué ses intentions sur le même sujet, par l'article séparé du traité de commerce entre elle et les Villes Anséatiques, signé à Paris le 28 septembre 1716, qui marque qu'elle donnera des ordres précis pour qu'il ne soit apporté aucun trouble aux obsèques des sujets protestants des Villes Anséatiques décédés dans l'étendue des terres de son obéissance, en sorte qu'estant nécessaire de fixer dans les ports et villes maritimes des endroits pour inhumer les protestants qui y décéderont et d'y faire tenir des registres publics où leurs trépas soit authentiquement attesté pour la sûreté des familles, Sa Majesté en son conseil a ordonné el ordonne,

Article premier

Que par les mai[r]es, consuls, eschevins et autres officiers municipaux et de police des villes de Marseille, Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Nantes, le Havre-de-Grace, Rouen, St-Valéry et autre ports de mer du Royaume fréquentés par les étrangers de la religion prétendue réformée, il sera incessamment désigné une place d'étendue convenable pour l'inhumation des estrangers protestans qui décéderont dans lesdites villes, que ledit emplacement sera clos de murs et qu'il sera establi un gardien qui aura les clefs et sera tenu de l'entretenir décemment, à l'effet de quoy ledit gardien prestera serment devant les officiers de police.

Article II

Que ce lieu ne servira à aucun autre usage qu'à l'inhumation des estrangers qui décéderont dans ladite religion et qu'à cet effet le gardien n'en pourra permettre l'entrée sans la permission expresse et par escrit desdits ofliciers de police.

Article III

Que sur les certificats signés par les principaux négocians ou capitaines de navire de la nation dont le deffunt sera, et remis aux officiers de police, ils donneront une permission par escrit, pour l'entrée et l'inhumation des corps dans lesdits lieux, laquelle permission sera laissée audit gardien immédiatement après l'enterrement.

⁴⁰ . La reine Anne (1702-1714).

Article IV

Qu'il sera tenu deux registres cottés et paraphés par lesdits officiers de police, dont l'un restera entre leurs mains et l'autre sera remis au gardien ; sur l'un et l'autre on insérera le nom et les qualités du décédé, le jour de son décès et celui de son inhumation.

Article V

Que lesdits officiers de police pourront seuls délivrer des extraits mortuaires dudit registre et ce sur les requestes qui leur seront présentées dont il sera fait mention en marge de celui desdits registres qui restera entre leurs mains.

Article VI

N'entend néanmoins Sa Majesté que le présent arrêt puisse donner occasion, ny servir de prétexte aux estrangers de proffesser publiquement dans le royaume d'autre religion que la religion catholique, apostolique et romaine, ny porter atteinte aux précédens édits, arrests et réglemens qui seront exécutés selon leur forme et teneur ; veut Sa Majesté que lesdites inhumations soient faittes sans aucunes cérémonies et aux heures marquées dans la permission qui en sera délivrée par lesdits officiers de police et qu'aucun des sujets de Sa Majesté ne puisse y assister à peine de désobéissance.

Article VII

Mande Sa Majesté aux siens intendants et commissaires départis dans les provinces et généralités où lesdits establisssemens seront nécessaires, de tenir la main à l'exécution du présent arrêt et aux officiers de police dans les ports et villes de s'y conformer.

Fait au Conseil d'État du Roy, Sa Majesté y étant, tenu à Versailles le 24 mars 1726.

Signé : Phélypeaux

II

Exemple d'un permis d'inhumer (30 mars 1727).

Du 30^e mars 1727, par-devant nous eschevins, conseillers du roy, lieutenants généraux de police de cette ville de Marseille, est comparu dans l'Hôtel de ville et chambre de police S^r Jean Jacques Cotteau, genevois, fabriquant d'indienne, résidant en cette ville, qui nous a exposé qu'il est mort, la nuit passée, Barthélemy Rinoir, fils d'autre Barthélemy et de Suzane Portain, à une maison située près les Moulins et dans l'appartement de la veuve Chabot, ledit Rinoir, originaire de la vallée d'Angrogne, dans le Vaudois, religionnaire protestant, faisant profession d'ouvrier en fer blanc, âgé d'environ 23 ans, lequel étoit en cette ville depuis environ une année, nous requérant de luy octroyer permission de l'ensevelir dans le cimetièrre destiné pour les étrangers protestants, et a signé : Jean Jacques Coteau.

Et nous dits eschevins, conseillers du Roy, lieutenants généraux de police, attendu que ledit Barthélemy Rinoir est étranger du royaume, avons octroyé la permission requise de l'ensevelir dans le cimetièrre à ce destiné, ce soir, après la retraite sonnée, sans cérémonie, avec une lanterne et sous l'escorte de deux gardes de police, et enjoignons à cet effect au gardien des clefs dudit cimetièrre d'y laisser ensevelir ledit cadavre en luy aparoissant de notre présente permission qu'il retiendra en ses mains en la forme portée par

*le dernier arrest du Conseil et avons signé avec nostre greffier.
Barthallon Roland, Bouys.*

III

Analyse des permis d'inhumér.

1727

- Rinoir (Barthélémy), ouvrier en fer blanc, 23 ans (30 mars).
- Brinder (Laurens), fils de Brinder (Jean-Barthélemy), marchand suisse, âgé de 6 jours (31 mars).
- Hamilton (Frédéric), « *capitaine dans le régiment royal du collonel Costy, en garnison au Port-Mahon* », 32 ans (10 juin).
- Fenner (Joseph) de Southampton (Angleterre), « *agent pour Sa Majesté britannique* » à Marseille, 42 ans, (9 septembre).

1728

- Duserre (Jean-Étienne), fils de Duserre (Mathieu), de Lausanne, 19 ans (4 janvier).
- Guillaume (Pierre), fils de Guillaume (Isaïe), « *marchand toillier de la Neuveville en Suisse* », 3 ans (8 février).
- Leclerc (Isaac), fils de Leclerc (Daniel), de Neufchâtel, marchand, 20 mois (8 février).
- Derc Jeancher (?), matelot hollandais, 24 ans (19 février).
- Coin (Anne), femme de Bonnet (Jean-Pierre), de Genève (16 mars).
- Kick (Marie), fille de Kick (Jean-Christophe), de Lindau (Allemagne), 18 mois (6 mai).
- Schlumperker (Pierre), de Mulhouse, chapelier, 19 ans (7 juin).
- Perronet (Judith), femme de Houskeneck (Melchior), aubergiste des *Treize Cantons suisses* ⁴¹, 30 ans (12 juillet).

1729

- Robert (Jeanne), de Vevey (Suisse), 42 ans (27 janvier).
- Siblet (Louise), femme de Sabot (Louis), de Morges (Suisse), 60 ans (4 février).
- Veillardot (Jeanne), épouse de Bompoy (Jonas-Pierre), de Neufchâtel, 65 ans (20 février).
- De la Fontaine (Étienne-André), fils de De la Fontaine (Jean- François), de Vevey, 7 mois (4 juin).
- Impes (Jean-Christian) « *Allemand, passager sur le vaisseau commandé par le capitaine Booy Pietens* », 24 ans (28 juin).
- Gamoin (Marie), de Vevey, servante chez Archier (Jean), chirurgien, 60 ans (19 juillet).
- Hancen (André), danois, matelot à bord du vaisseau le *Philip*, capitaine Hardine Mattys Mars, 24 ans (22 juillet).
- Sollicofre ⁴² (Pierre), fils de Sollicofre (Nicolas), négociant de Saint-Gall, 2 ans (30 août).
- Lich (Henry), de Plymouth (Nouvelle-Angleterre), matelot à bord du vaisseau *Les amys aventuriers*, capitaine Samuel Moore, 30 ans (28 octobre).
- Marine (Rose), de « *Nidau-en-Berne* », 22 ans (7 décembre).
- Sollicofre (Pierre), fils de Sollicofre (Nicolas), 8 jours (9 décembre).

⁴¹ . Cette hôtellerie se trouvait dans la rue St-Ferréol, c'était une des meilleures de Marseille. En 1723, les consuls de Toulon y descendent ; de même le premier consul d'Arles en 1729. En 1769, le Vénitien Casanova y passa une huitaine de jours. « *Je voulus être servi dans ma chambre et faire bonne chère en maigre, sachant que le poisson est plus délicat à Marseille que partout ailleurs.* » Il ne parle qu'avec éloges du service de table de l'auberge des Treize cantons « *où il savoura des diners délicieux qu'il arrosa copieusement de bons vins de Syracuse* ». Fabre, les Rues de Marseille, I, p. 196-198.

⁴² . Sur les Zollicoffre, établis à Marseille, voir notre article sur la Révocation de l'édit de Nantes à Marseille, *Bulletin*, 1905, p. 5-38.

1730

- De Vermuyden-Butini (Jeanne-Guilhermine), de La Haye (Hollande), femme de Goudet (Pierre), de Genève, négociant, 50 ans (7 janvier).
- Morison (Alexandre), de Glasgow (Écosse), matelot à bord du vaisseau *Les Frères*, capitaine Robert Scot, 40 ans (7 février).
- Niclason (Charles), Irlandais, lieutenant dans le régiment royal d'Irlande, 34 ans (18 février).
- Leclerc (Pierre), fils de Leclerc (Daniel), de Neufchâtel, négociant, 16 mois (13 avril).
- Kick (Ursule), fille de Kick (Jean-Christophe), de Lindau, 8 jours (28 juin).
- Veirmend (Adam), fils de Veirmend (Gaspard), de St-Gall, 2 ans (11 août).
- Cramer (Gédéon), fils de Cramer (Jean-Isaac), docteur en médecine, de Genève, 21 ans (24 août).
- Wetter (David), de St-Gall, 39 ans (11 novembre).

1731

- Mottet (Jean), fils de Mottet (Guillaume), d'Amsterdam, 18 ans (1^{er} avril).
- Ausburg (Jurian), de Lübeck, capitaine en second sur le vaisseau *La Concorde*, commandé par le capitaine Jacob Schelius, Hollandais, 43 ans (12 avril).
- Crespin (Jean), de Poole (Angleterre), capitaine du vaisseau *Le Port Marchand*, 45 ans (2 mai).
- Ployard (Sabine), fille de Ployard (Jean), de Genève, et de Sollicoffre (Sabine), 24 ans (24 mai).
- Maclem (Robert), Écossais, matelot sur le vaisseau *La Bénédiction*, capitaine Andresson (André), 28 ans (21 juillet).
- De La Fontaine (Nicolas), fils de De La Fontaine (Jean-François), de Vevey, 1 an (6 août).
- Amman (Sébastien), Suisse, garçon tisserand chez Stoll (Jean), maître-tisserand originaire de Winterthür, 19 ans (21 août).
- Camp (Joseph), de Ramesgate (Angleterre), matelot sur le vaisseau le *Joseph-Dorothee*, commandé par le capitaine Sandvel (Étienne), 30 ans (17 décembre).

1732

- De La Fontaine (Jeanne-Louise), fille de De La Fontaine (Jean-François), de Vevey, négociant, 6 ans et ½ (11 janvier).
- Pontue (Henry), de Londres, lieutenant dans le régiment royal d'Irlande à Port-Mahon, 35 ans (21 juillet).
- Romtrit (Thomas), de Dublin, matelot sur le vaisseau le *Phénix*, commandé par le capitaine Joard (George), 32 ans (30 août).
- Dournelle (Élisabeth), femme de Merle (Jean-Charles) « *ouvrier en la teinture des indiennes* », de Genève, 45 ans (12 septembre).
- Roux (Martin), de Londres, matelot sur le vaisseau le *Phénix*, 50 ans (28 octobre).
- Andrès (Corneille), Danois, matelot sur le vaisseau le *Jeune-Jacob*, capitaine Lejen (Corneille), Hollandais, 23 ans (21 décembre).
- Andrès (Frédéric), Danois, matelot sur le vaisseau la *Demoiselle Jacob*, capitaine Veillan (Amalric), 70 ans (21 décembre).

1733

- Leclerc (Pierre), fils de Leclerc (Daniel), de Neufchâtel, négociant, 8 à 9 mois (2 juin).
- ... (Jean)⁴³, Anglais, mousse sur le vaisseau *L'industrie*, capitaine Volinoird (Benjamin), 17 ans (2 août).
- Greber (Judith), femme de Bruix (Jean), coutelier, de Morges, 30 ans (9 septembre).

⁴³ . La place du nom de famille a été laissée en blanc.

1734

- Wetter (Jeanne-Barbe), fille de Wetter (Jean-Rodolphe), de Hérissau (Suisse), 9 mois (30 janvier).
- Butini (Marie), fille de Butini (Jean-Antoine) ⁴⁴, de Genève, 14 mois (28 février).
- Mullard (Anne), de Bâle, 80 ans (9 mars).
- Concler (Laurent), fils de Concler (Laurent), négociant, de St-Gall, 27 ans (17 avril).
- Doenssen (Louis), fils de Doenssen (Digman), 3 mois et ½ (20 avril).
- Blanchard (Charles), maître sellier, de Lausanne, 48 ans (30 avril).
- Tailleur (Nicolas), Anglais, mousse sur le vaisseau le *Succès*, capitaine Voilsson (Guillaume), Hollandais, 18 ans (4 juin).
- Frey (Jean-Rodolphe), fils de Frey (Jean-Ulrich), de Cloten en Suisse, 1 mois (22 juin).
- Elme (André), de Rotterdam, matelot sur l'*Aimable*, capitaine d'Alost, 22 ans (9 juillet).
- Lee (Arthur), de Londres, agent de la compagnie d'Angleterre, 37 ans (27 novembre).
- Waren (Guillaume), de Guernesey, commandant le *Guillaume-Marie*, 35 ans (26 décembre).

1735

- Blak (Samuel), de Londres, marchand, 46 ans (2 avril).
- Butini (Adrienne), fille de Butini (Jean-Antoine), de Genève, 14 mois (10 août).
- Mead (Marguerite), fille de Mead (Samuel), de Londres, 23 ans (21 novembre).
- Hausknecht (Melchior), fils de Hausknecht (Jean-Jacques), originaire de Saint-Gall et tenant l'auberge des *Treize caillons suisses*, 37 ans (10 décembre).
- Sollicoffre (Georges-Léonard), fils de Sollicoffre (Nicolas), de Saint-Gall, 25 ans (30 décembre).

1736

- Clouse (J.-G.), de Londres, 40 ans (6 mars).
- Vagerda (Charles), d'Amsterdam, matelot sur la flûte *Sainte-Marie*, capitaine Sas (Nicolas), 25 ans (17 septembre).
- Coksmact Yllias Jans, d'Amsterdam, matelot sur la flûte *Sainte-Marie*, 22 ans (18 septembre).
- Kick (Jean-Christophe), de Lindau, négociant, 62 ans (10 octobre).
- Mantle (George), de Hull, matelot sur le vaisseau commandé par le capitaine Belle (Thomas), 25 ans (13 novembre).

1737

- Jersin (Marie-Élisabeth), fille de Jersin (Abraham), bourgeois originaire de Nidau, canton de Berne, 4 ans (7 janvier).
- Cassdupbeodh (?) (Jean), d'Amsterdam, matelot sur le vaisseau la *Jeanne-Jacob*, capitaine Clause (Corneille), 24 ans (8 janvier).
- De la Rue (Elzéard), de Guernesey, commandant le vaisseau le *Charles de Guernezet*, 48 ans (16 janvier).
- Stinen (Georges), Irlandais, valet de Eylmer Férence, aubergiste, 52 ans (2 février).
- Guerney (Guillaume), de Londres, 14 ans (2 mars).
- Jersin (Henriette), fille de Jersin (Abraham) ⁴⁵, 15 mois (3 avril).
- Prunette (Louise), épouse de Gignoux (Pierre), marchand fabricant d'indiennes, de Genève, 24 ans (20 novembre).

1738

- Mac Donall (Alexandre), d'Aberdeen (Écosse), pilote sur le *Theancoffise* (?), capitaine Weems (Guillaume), 24 ans (24 avril).
- Concler, fils de Concler (Gaspard), de Saint-Gall, et de Sollicoffre (Élisabeth), mort-né

⁴⁴ . Jean-Antoine Butini était consul du roi de Suède à Marseille.

⁴⁵ . Abraham Jersin tenait à cette date l'auberge des *Treize cantons suisses*. Il avait pris sans doute la succession de Melchior Hausknecht. C'est d'ailleurs le fils de ce dernier, Antoine Hausknecht, « *garçon de conitoir des sieurs Concler, négociants* », qui vient faire la déclaration de décès.

(26 avril).

- Wright (Jean), Anglais, commandant la *Princesse-Anne*, 25 ans (1^{er} août)
- Bernouilli (Jacques), fils de Bernouilli (Nicolas) l'aîné, de Bâle, 26 ans (22 octobre).

1739

- Horntener (Jacob), de Saint-Gall, commis chez les Concler (Gaspard et Joachim) marchands suisses, 38 ans (15 juillet).
- Lemaire (Suzanne), femme de Martin (Jean-Antoine), négociant, de Genève, 23 ans (4 décembre).
- Sollicoffre (Ursule), fille de Sollicoffre (David), de Saint-Gall, 1 an et demi (5 décembre).

1740

- Eckhard (Jean-Michel), de Nuremberg, garçon de comptoir chez Warren (Richard) et C^{ie} négociants, 42 ans (19 août).
- Wetter (Marie-Félicité), fille de Wetter (Jean-Rodolphe), de Herisau (Appenzell), 7 mois (31 octobre).
- Kraus (Michel), de Hongrie, compagnon chaudronnier, 45 ans (16 novembre).

1741

- Rouland Donald, de Belfast, matelot, 30 ans (28 avril).
- Janssen (Christian), Hollandais, pilote en second sur le vaisseau le *Pierre et Anne Galère*, capitaine Wint (Jean), 23 ans (26 juin).
- Doenssen (Dina Marie), fille de Doenssen (Dinguement), du canton de Berne, 19 mois (4 septembre).
- Doenssen (Dinguement), de la Haye en Hollande, bourgeois d'Uly (?) canton de Berne, négociant, 54 ans (27 décembre).

1742

- Gampert (Pierre-Jacques), fils de Gampert (Jacques), de Genève, 16 ans (30 janvier).
- Sollicoffre (Élisabeth), fille de Sollicoffre (Nicolas) et femme de Concler (Gaspard), négociant de Saint-Gall, 35 ans (29 juin).
- Martin (Suzanne), fille de Martin (Jean-Antoine), de Genève, négociant, 10 mois (6 juillet).
- Turretin (Samuel), de Genève, teneur d'écritures du sieur de Veer (Pierre), négociant, 26 ans (25 décembre).

1743

- Justammon (Pierre), d'Amsterdam, négociant, 55 ans (20 avril).
- Jersin (Rodolphe), fils de Jersin (Abraham), de Nidau, canton de Berne, négociant, 3 ans (8 novembre).
- De Lisle (Dame), de Londres, femme du sieur Lisle (Édouard), gentilhomme anglais, décédée à l'Isle-sur-Sorgues, enterrée à Marseille (24 décembre).

1744

- De Veer (Pierre-Charles), fils de de Veer (Pierre), d'Amsterdam négociant, 19 jours (29 août).
- Garrichon (Marie-Anne), femme « *en secondes nopces* » de Moussillon (Joseph), de Genève, marchand horloger, 52 ans (21 décembre).

1745

- Sollicoffre (Nicolas), fils de feu Sollicoffre (Barthélémy), de Saint-Gall, négociant, 52 ans (19 février).
- Carrel (Marguerite), de Neuchâtel, bourgeoise, 60 ans (23 avril).
- Sollicoffre (Nicolas), fils de Sollicoffre (David), de Saint-Gall, négociant, et de Sollicoffre (Marie-Félicité), 5 ans et ½ (5 juillet).
- Eveling (Martin), de Stettin, matelot sur le vaisseau la *Dame-Élisabeth-Suzanna*,

commandant Tyeerk Bouvest, d'Amsterdam, 26 ans (18 décembre).

1746

- De Veer (...) ⁴⁶, fils de De Veer (Pierre), originaire d'Amsterdam, bourgeois d'Orbe en Suisse, et de dame de Renaud (Jeanne-Olympe), 10 jours (24 janvier).
- Berkhoudt (Gérard), d'Amsterdam, commandant le vaisseau le *Rocher*, 50 ans (30 avril).
- Folsch (Jean-Louis), fils de Folsch (Henry-Jacques) de Hambourg, négociant, et de Butini (Anne-Élisabeth), de Genève, 24 heures (29 mai).
- Van Oyen (Pierre), d'Amsterdam, commandant le vaisseau le *Jeune-Pierre-Galere*, 60 ans (27 novembre).

1747

- Devysde (Guillaume), de la Frise en Hollande, matelot sur la *Jeune-Catherine*, capitaine Gotter (Jean), 24 ans (6 mars).
- Webre (Chrétien), de Chemnitz (Saxe), garçon pelletier, 32 ans (29 mars).
- Un fils mort-né de Folsch (Jacques-Henry) et de Butini (Anne-Élisabeth) son épouse (7 juin).
- Chanay (Robert), fils de Chanay (Gabriel), du bailliage de Morges (Suisse), cabaretier, 4 ans (21 juin).
- Saye (François), fils de Saye (François), de Genève, domestique chez le S^r Butini, négociant, 10 mois (9 octobre).
- Cremer (Jean-Isaac), fils de Cremer (Jean), « *sindic de la ville de Genève* », et de Chau-met (Sara), 18 ans (22 octobre).

1748

- Triquel (Élisabeth), veuve de Peironet (Guillaume), de Lausanne, « *marchande fabricante de bas à soye* », 65 ans (8 mars).
- Un fils mort-né de Folsch (Jacques-Henry) (11 juin).
- Martin (Jeanne), fille de Martin (André), de Genève, négociant, et de Kick (Élisabeth), de Lindau, 11 mois (24 août).
- Un fils mort-né de Leisler (Achille), de Bâle, négociant, et de Hoofman (Marie).
- Michel (Jean), du canton des Grisons, « *faiseur de biscuits* », 28 ans (19 novembre).

1749

- Mathieu (Jean), de Genève, négociant, 44 ans (9 janvier).
- Arendal (Jean), Norvégien, matelot sur la *Boye-flottante*, capitaine Ymans (Jean), 26 ans (5 avril).
- Clark (Guillaume), Anglais, ancien capitaine de vaisseau, embarqué sur le *Dolly*, capitaine Clark (Réginald), son fils, 80 ans (5 avril).
- Hargueliers (André), de Vestervick (Suède), capitaine du *Faucon-Doré* (21 avril).
- Sherlok (Joseph), de Londres « *marinier* » sur la *Providence*, capitaine Venteman (Joël), 50 ans (22 avril).
- Bayly (Thomas), de Ramsgate (Angleterre), commandant *Le Ruby*, 56 ans (5 mai).
- Poliet de Brétigny (Étienne-François), fils de Poliet de Brétigny (Jean-Abraham), de Lausanne, 25 ans (30 juin).
- Malvezin (Pierre), fils de Malvezin (Jean) et de Paulin (Françoise), 10 mois (27 juillet).
- Concler (Henry), fils de Concler (Joachim), de St-Gall, négociant et de Sollicoffre (Anna-Élisabeth), 14 jours (29 juillet).
- Martin (Marie), fille de Martin (André), de Genève, négociant, et de Kick (Élisabeth), de Lindau, 3 mois (8 décembre).

1750

- Bertels (Jean), de Frise (Hollande), charpentier sur la *Cheval-Marin*, capitaine Stelhoorn (Klaas), 30 ans (11 avril).
- Nourvis (Jean), de Newcastle (Angleterre), matelot sur la *Tamise*, capitaine Robins

⁴⁶ . La place du prénom a été laissée en blanc.

(Jean), 40 ans (20 mai).

- Chasnay (Jean-Gabriel), de Morges (Suisse), cabaretier, 56 ans (4 juin).
- Une fille mort-née de Folsch (Henry-Jacques) et de Butini (Anne-Élisabeth) (10 juillet).
- Rigot (Estienne), fils de Rigot (Jean-Louis), de Genève, négociant, et de Sollicoffre (Catherine), de St-Gall, 5 ans et ½ (3 septembre).
- Mallet (Robert-François), de Genève, commis du sieur Massé, 23 ans (8 septembre).
- Thourneysen (Jean-Jacques), de Bâle, négociant, 32 ans (24 septembre).
- Martin (Catherine-Élisabeth), fille de Martin (André) et de Kick (Élisabeth), 9 jours (26 septembre).
- Fourton (Jean), de Dublin, cuisinier sur le *Richmond*, capitaine Sager (Benjamin), 25 ans (9 octobre).

1751

- Sandoz (Catherine), fille de Sandoz (Abraham), de Neufchâtel, maître horloger, 5 ans (6 mai).
- Kilchsperger (Jean-Gaspard), de Zurich, négociant, 56 ans (9 octobre).
- Estiennaz (Jeanne), du canton de Berne, servante chez les sieurs Mourgué, Aubert et C^{ie}, marchands genevois domiciliés à Marseille, 47 ans (4 décembre).
- Bock (Isaac-Jean), de Stockholm, commandant le *Prince-Charles*, 33 ans (22 décembre).

1752

- Lerra (Jean-Louis), du canton de Berne, valet des sieurs Martin et Lefort, 27 ans (16 février).
- Ménard (Marie), du bailliage de Morat, femme de Verdan (Samuel-Nicolas), « *indienneur* », 36 ans (20 avril).
- Matyssen (Marlin), de Holstein (Danemark), garçon de cuisine sur le *Saint-François*, capitaine Hilkes (Jean), 20 ans (12 septembre).
- Martin (Marie), fils de Martin (André) et de Kick (Élisabeth), 6 mois (7 octobre).
- Petitjean (Rose), fille de Petitjean (Jacques), de Vevey, maître maçon, 1 ans (27 octobre).
- Sallis (Jean), du canton des Grisons, garçon confiseur, 14 ans (14 décembre).

1753

- Guillaume (Isaïe), de Neuveville (canton de Berne), marchand d'indienne, 59 ans (9 juin).
- Nastell (Jean), de Guernesey, matelot sur *L'Amy*, capitaine Bevis (Benoît), 60 ans (27 juin).
- Voulay (Suzanne), d'Ormont (canton de Berne), veuve Blanchard, 57 ans (25 juillet).
- Kraagh (Gaspard), d'Amsterdam, commandant la *Jeanne-Galère*, 32 ans (27 décembre).

1754

- De Veer (Pierre), d'Amsterdam, négociant, 55 ans (16 mars).
- Folsch (Marie), fille de Folsch (Henry-Jacques) et de Butini (Anne-Élisabeth), 1 an 6 jours (18 mars).
- Gampert (Jean-Marc-Henry), fils de Gampert (Jean) et de Faure (Isabelle), 8 mois (15 avril).
- Gervais (Madeleine), du canton de Berne, femme de Maréchal (Laurent), aubergiste, 45 ans (25 avril).
- Zechender (Daniel-Gabriel), de Berne, négociant, 52 ans (13 mai).
- Ployard (Jean-Louis-Claude), fils de Ployard (Jean-Louis), citoyen de Genève, consul du roi de Danemark, et de Baguet (Madeleine-Julie), de Genève, 13 ans (14 juillet).
- Jansen (Paul), Norvégien, matelot sur *La Liberté*, capitaine Haak (Jacob), Hollandais, 22 ans (2 septembre).
- Wlliemin (Marguerite-Françoise) d'Yverdon (Suisse), servante de la D^{lle} Leblanc, comédienne, 22 ans (9 novembre).
- Vilard (Pauline-Marie), du canton de Berne, femme de Seyma (Samuel-David), de Lausanne, « *graveur en bois* », 26 ans (21 novembre).
- Seyma (Sara-David), fille de Seyma (Samuel-David), 20 jours (9 décembre).

1755

- Gourverts (Wilhelmine-Brigide), fille de Gourverts (Jacob) et de Luders (Anna-Sophie), de Hambourg, 11 mois (7 avril).
- Gourverts (Jeanne-Élisabeth), fille de Gourverts (Jacob), 15 mois (15 août).
- Martin (Gabriel), fils de Martin (André) et de Kick (Élisabeth), 6 mois (10 septembre).
- Baller (Jean), Danois, matelot sur le *Saint-Thomas*, capitaine Thamen (Dirck-Petersen), 34 ans (29 septembre).
- Spangert (Jean), de Cuxhaven (Allemagne), commandant la *Sainte-Marie et Élisabeth*, 50 ans (7 octobre).
- Thoman (Barbe), du canton de Bâle, femme de Schaub (Jean-Michel), de Wiesbaden (Allemagne), ouvrier en soie, 36 ans (16 décembre).
- Bessonnet (Louis), de Genève, fils de Bessonnet (Gédéon) et de Revillod (Espérance), négociant, 66 ans (25 décembre).

1756

- Mourgues (Jacques-Louis), natif de Genève et bourgeois de la ville d'Orbe, 51 ans (18 janvier).
- Ericksen (Christen), de Copenhague, charpentier sur le *Prince-Christian*, capitaine Hamssted, 40 ans (19 février).
- Iman (Jean), de Zierikzée (Hollande), commandant le *Galère de Zierikzée*, 60 ans (9 avril).
- Gampert (Adrienne-Henriette), fille de Gampert (Jean), et de Fauré (Isabelle), de Genève, 14 mois (29 août).
- Noguère (Judith), de Genève, domestique chez Benezet (Jean), de Montpellier, 32 ans (18 novembre).

1757

- Hagglund (Mils), de Stockholm, matelot sur l'*Aigle*, capitaine Facks (Nicolas-Frédéric), 30 ans (25 mars).
- Tillstrom (Jacob), d'Abo (Finlande), matelot sur *La Vigilance*, capitaine May (Jean-Henri), 35 ans (6 mai).
- Gampert (Jean), de Genève, négociant, 47 ans (29 mai).
- Canac (Judith), d'Orbe (Suisse), domestique, femme de Chapuis (George), 44 ans (28 juin).
- Sclein (Jacques-Pierre), Danois, pilote sur la *Christina-Maria*, capitaine Tiemann, 49 ans (26 septembre).
- Schœnmaker (Pierre), d'Amsterdam, matelot sur *La Concorde*, capitaine Clok (Harke), 23 ans (4 octobre).
- Folsch (Jean-Martin), fils de Folsch (Henry-Jacques), et de Butini (Anne-Élisabeth), 3 ans et ½ (28 novembre).

1758

- Une fille mort-née de Sollicoffre (Nicolas), de Saint-Gall et de sa femme Vernet (Gabrielle) (22 janvier).
- Van Nellenstyn (Étienne), d'Utrecht, fils de Van Nellenstyn (Cornelis-Jean), en son vivant membre du Conseil de la régence d'Utrecht, 23 ans (26 février) ⁴⁷.
- Johansen (Niels), de Bergen, matelot sur l'*Espérance*, capitaine Anderssen (Jean), 58 ans (7 mars).
- Houg (Élisabeth), du canton de Bâle, femme de Bouzer (Christian), 33 ans (8 mars).
- Brustrom (Magnus), d'Udevala (Suède), volontaire sur le *Saint-Jean*, capitaine Ledin (André), 18 ans (12 mars).

⁴⁷ . Le cadavre d'Étienne van Nellenstyn embaumé fut avec l'autorisation des autorités déposé dans une chambre de la maison du S^r Malvesin, rue St-Ferréol, sous la garde du S^r Gérard, M^e chirurgien juré, en attendant de savoir le désir de la famille. Le 29 mars, le cadavre fut envoyé à Utrecht, tandis que les entrailles étaient inhumées dans le cimetière des protestants à Marseille.

- Frey (Jean-Ulric), de Cloten (canton de Zurich), cafetier, 65 ans (13 mars).
- Wys (François), d'Amsterdam, capitaine de haut bord, commandant le vaisseau de guerre hollandais *Edam*, 40 ans (12 mai) ⁴⁸.
- Dubit (Jean), de Genève, ouvrier en orfèvrerie, 70 ans (3 novembre).

1759

- Ployard (Jean), fils de Ployard (Jean-Louis), consul du roi de Danemark, et de Baguet (Julie-Madeleine), 5 ans 3 mois (3 août).
- Buys (Pierre-Jans), du Texel (Hollande), décédé sur *La Jeune Dame Alicia-Jacoba*, capitaine Deker (Jean-Léonard), 15 ans (7 octobre).
- Shuirt-Lusen, Hollandais, pilote sur la *Jeune Demoiselle Alice-Jacobe*, capitaine Deker (Jean-Léonard), 29 ans (11 octobre).

1760

- Falquet (Marie-Élisabeth), de Genève, femme de Lefort (Marc), négociant, 22 ans et ½ (10 mars).
- Charbonnier (Jean-Emmanuel), de Morges (Suisse), négociant, 30 ans (18 mars).
- Edelman (Henry), fils de Edelman (Ulrich), du canton de Zurich, et de Steinevits (Élisabeth), de Lausanne, 6 mois 6 jours (19 avril).
- Ami-Gainier (Isaac), de Genève, horloger, 65 ans (28 octobre).
- Jersin (Abraham), de Nidau (canton de Berne), négociant, 63 ans (19 novembre).

1761

- Dubois (Benoît), de Neufchâtel, domestique chez Leclerc (Daniel), négociant, 23 ans (8 janvier).
- Vernet (Gabrielle), de Paris, femme de Sollicoffre (Nicolas), négociant, 28 ans (16 mars).
- Pape (Laurens), Danois, matelot sur l'*Élisabeth*, capitaine Bette (François), 27 ans (10 mars).
- Lund (Pierre), de Christiansand (Norvège), matelot sur *La Demoiselle Marguerite*, capitaine Franz Beth, Hollandais, 33 ans (28 avril).
- Van der Swaan (Martin), de Maasluys près Rotterdam, commandant la *Marie-et-Henriette*, 55 ans (5 mai).
- Vernet (Isaac), fils de Vernet (Charles-Théophile) et de Dupon (Louise-Marguerite), 21 mois 10 jours (10 mai).

1762

- Cabane (Louise), de Genève, épouse de Bouge (Christian), passementier, 50 ans (10 mai).
- Amalric (Josias), de Morges (Suisse), négociant, 61 ans (17 août).
- Andrisen (Jonas), Hollandais, embarqué sur le *Triton*, capitaine Kersiès Thunis Klyn (25 septembre).

1763

- Yosspeck (Pol), de Bergen (Norvège), confiseur, 18 ans (14 janvier).
- Engelsman (Pieter), de Flensburg (Schleswig), matelot sur le *Soleil-Levant*, capitaine Jurgansen (Pierre), 19 ans (8 mars).
- Fettman, de Glaris (Suisse), tourneur en bois, 80 ans (11 avril).
- Sandoz (Jean-Anne-Antoine), né à Marseille, fils de Sandoz (Abraham), horloger, 4 ans (17 avril).
- Ulthen (Jean), de Stockholm, matelot sur *L'Aigle Noir*, capitaine Gothenstierna, 24 ans (28 juin).
- Beauvais (Jeanne-Marie), de Genève, 26 ans (30 juin).
- Kick (Gaspard), né à Marseille, fils de Kick (Jean-Jacques), négociant, 3 ans (14 octobre).

⁴⁸ . La déclaration de décès a été faite par Jean Fraissinet, négociant. La signature de ce Jean Fraissinet, suivie des trois points (...) indique qu'il appartenait à la franc-maçonnerie : il était en effet de la loge Saint-Jean d'Écosse de Marseille, qui en 1762 devint mère de loge écossaise de France.

- Clerbrant Junquind (Clas), Hollandais, matelot sur la *Dame Élisabeth-Marie*, capitaine Yonbourg, 22 ans (29 décembre).

1764

- Jentzen (Daniel-Antoine), de Karlsrona (Suède), 1^{er} pilote sur la frégate du roy le *Château de Carlsham*, capitaine Ameen, 32 ans (6 janvier).
 - Tressein (Cristol), de Samaden (Suisse), confiseur, 20 ans (12 janvier).
 - Netteryille (Francis), de Louth (Irlande), femme de Blake (Dominique), 30 ans (4 mai).
 - Van Lunarden (Adrian), Hollandais, matelot sur *La Demoiselle Adriane*, capitaine Christians (William), 24 ans (26 mai).
 - Chauvin (Françoise), de Neuchâtel, veuve de feu Leclerc (Daniel), consul du roi de Prusse, 70 ans (16 juin).
 - Kayser (Clevé), née Sellouf, de Saint-Gall, domestique chez Sollicoffre (Gaspard), négociant, 45 ans (31 août).
 - Martin (Anne-Louise), de Genève, veuve de Favre (Constantin), 88 ans (13 décembre).
 - Hartberg (Henry), d'Abo (Finlande), matelot sur le *Grand-Duc de Finlande*, capitaine Jars Gammelmin, 24 ans (25 décembre).

1765

- Forbès (Robert), Écossais, 30 ans (27 février).
 - Luders (Anne-Sophie), de Hambourg, femme de Gouverts (Jacob), négociant, 38 ans (10 juillet).
 - Rousson (Jacqueline), de Lausanne, femme de Mayer (Jacob), cordonnier, 50 ans (14 septembre).
 - Meunier (Jeanne Marie), de Lausanne, femme de Sandoz (Abraham), marchand horloger, 44 ans (31 octobre).
 - Spry (Charlotte-Marie), fille de Spry, capitaine ingénieur anglais, 7 mois 9 jours (2 novembre).

1766

- Towler (Élisabeth), fille de Towler (Thomas), du comté de Lincoln (Angleterre), femme de S.E. Madame l'ambassadrice Grenville, 50 ans (9 janvier).
 - Cochran (Guillaume), Écossais, 26 ans (20 janvier).
 - Perrot (Henry), de Neufchâtel (Suisse), négociant, 64 ans (7 mars).
 - Beneke (Jean-Henry), de Hambourg, négociant 38 ans (25 mai).
 - Stecher (Louis), Suisse, grison d'Ilanz, 20 ans (22 mai).
 - Godet (Louise), née à Constantinople, fille de Godet (David) et de D^{lle} Artaud, sa femme, 2 ans (17 août).
 - Bellard (Élisabeth), fille de Bellard (Isaac), marchand horloger, 5 ans et ½ (18 novembre).
 - Rengguer (Jean), fils de Rengguer (Jean-Jacques), de Brieg (Suisse), chapelier, 23 ans (27 décembre).

1767

- Armiance (Gaucé), Finlandais, matelot sur le *Jeune-Jean*, capitaine Groent (Jean), 27 ans (12 janvier).
 - Lloyd (Jean), gentilhomme anglais, 76 ans (27 mars).
 - Massac (Françoise), femme de Raymond (Charles), négociant, 37 ans (20 mai).
 - Jalaguiet (Louise), femme de Chappelier (Jean-Louis), négociant, 26 ans (6 mai).
 - Cabanis (Antoinette), femme de Pépin (André), marchand mercier, 38 ans (13 juillet).
 - Martin (Suzanne), 50 ans (26 septembre).
 - Veuliet (Jeanne-Françoise), veuve de Sovet, de Lausanne, 75 ans (16 novembre).
 - Tarteiron (Antoine), fils de Tarteiron (Isaac) et de Murat (Marguerite), 44 ans (1^{er} décembre).
 - Bellard (Isaac), de Genève, marchand horloger, 51 ans (12 décembre).

1768

- Coltman, gentilhomme anglais, 22 ans (20 janvier).
- Fearne (Charles), juge de l'amirauté d'Angleterre, 55 ans (27 janvier) ⁴⁹.
- Pépin (Suzanne), femme de Eymard (Claude), marchand mercier, 43 ans (11 février).
- Seimandy (Pierre), de Bédarrieux (Hérault), 81 ans (10 mars).
- Godet (Frédéric), né à Constantinople le 23 août 1764, fils de Godet (David) et de D^{lle} Artaud (27 mars).
- De Lanteyris (Antoine) dit "La Baume", de Chamborigaud (Gard), 25 ans (30 mars).
- Audras (François), de Sainte-Croix (Drôme), (23 avril).
- Audibert (Dominique), de Nîmes, fils d'Audibert (Jean) et de Jourdan (Dominique), 72 ans (21 juin).
- Samuel (Magdeleine), de Trescléoux (Hautes-Alpes), domestique, 45 ans (25 juin).
- Paul (Françoise), de Nîmes, femme de Meissimilly (Jean), marchand mercier, 54 ans (8 juillet).
- Heusler (Jean-Rodolphe), de Bâle, fils de Heusler (Marc), conseiller à Bâle, et de Faisch (Gertrude), 18 ans (5 août).
- Gouverts (Paul), de Hambourg, négociant, 50 ans (18 août).
- Sagers (Jurrian-Pieters), Danois, embarqué sur la *Dame Cornelia-Apollonia*, capitaine Axelroos, 37 ans (31 août).
- Cabrol de Moncoussou (Raymond), fils de Cabrol de Moncoussou, de Montpellier, 3 ans (2 septembre).
- Tarteiron (Isaac), 88 ans (19 septembre).
- Concler (Joachim), de St-Gall, 59 ans (19 septembre).
- Chevallier (Jean-Marc), de Genève, horloger, 22 ans (1^{er} octobre).
- Castan (Marguerite), 55 ans (18 octobre).
- Lichigaray (Jean-Pierre), d'Orthez (Basses-Pyrénées), 60 ans (9 décembre).
- Malherbe (Louis), de Rolle (Suisse), 62 ans (16 décembre).

1769

- Meissimilly (André-Jacques), né à Marseille, fils de Meissimilly (Jean), 18 ans (18 janvier).
- Rougemont (Josué), de Neuchâtel (Suisse), négociant établi à Londres, 60 ans (18 janvier).
- Swen Arfividson, de Marstrand (Suède), négociant, 45 ans (28 janvier).
- Lasserre (Jean), du Pont de Camaret (Languedoc), 40 ans (13 février),
- Gallas (Mathieu), Suisse grison, 49 ans (6 avril).
- Rey (Louis), du diocèse de Gap, 53 ans (16 avril).
- Schaw (Sophie), femme de Adoir (?) (Guillaume), chirurgien-major de la garnison de Mahon, 26 ans (17 avril).
- Salle (Antoine), d'Alais (Gard), 42 ans (20 avril).
- Hintz (Samuel-Henry), de Stockholm, négociant, 22 ans (10 juillet).

1770

- Rafinesque (Simon), 75 ans (5 février).
- Calame (Jacques), du Locle (Suisse), tailleur d'habits, 43 ans (17 février).
- Audibert (Magdeleine), veuve de Bussery (Louis), négociant, 88 ans (12 mars).
- Moullou (Jeanne), veuve de Seimandy (Pierre), 75 ans (31 mars).
- Payan (Jacques) aîné, de Mens (diocèse de Die), 45 ans (16 avril).
- Hewill (Guillaume), Écossais, matelot sur la frégate anglaise l'*Alarme*, 43 ans (26 avril).
- Novis (Jeanne), veuve de Gibert (Pierre), marchand teinturier, 60 à 70 ans (26 mai).
- Prot (Pierre), de Montpellier, garçon tailleur, 60 ans (20 juillet).
- Gilly (Marc-Adam), Suisse grison, 31 ans (6 août).
- Leques (Édouard), gendre de Audibert (George), négociant, 22 ans (21 septembre).
- Downes (James) le cadet, de Dublin, gentilhomme anglais, 17 ans (5 décembre) ⁵⁰.
- Guez (Gabrielle), veuve de Payan (Jacques), 45 ans (10 décembre).

⁴⁹ . Décédé à Aix où il se trouvait depuis environ deux mois ; inhumé à Marseille le 29.

⁵⁰ . Décédé à Aix ; inhumé à Marseille le 6.

- Dalgas (Marguerite) veuve du sieur Millaut, faiseur de bas, 59 ans (30 décembre).

1771

- Byam (?) Freeman, gentilhomme anglais, 42 ans (23 mars) ⁵¹.
- Sabatier (Élisabeth), 82 ans (7 avril).
- Ailhaud (Françoise-Bernard) ⁵², femme de Gaytte (Antoine), marchand de laine, 40 ans (14 avril).
- Barthélemy (Jeanne), veuve de Guabriat (François), 80 ans (28 avril).
- Meuchinguer (Jean), du canton de Bâle, passementier, 86 ans (6 mai).
- Grace (Thomas), de Londres, négociant, 48 ans (25 mai).
- Boulet (Jeanne), de Lunel (Gard), 40 ans (6 juin).
- Rouzier (Étienne), d'Alais (Gard), garçon chirurgien, 36 ans (23 juin).
- Fesquet (Élisabeth), veuve de Jourdan (Salomon), 85 ans, (27 juin).
- Martin (Georges-Louis), de Genève, 20 ans (12 septembre).
- Carle (Pierre), de Mandagout (Gard), marchand chamoiseur, 40 ans (31 octobre).
- Rat (Marguerite), femme de Morin (Louis), horloger, 37 ans (12 novembre).
- Concler (Laurent), de Saint-Gall, consul de Hollande au Maroc, 50 ans (9 décembre).

1772

- Eymard (Anne-Suzanne), fille de Eymard (Jacques), marchand mercier, 16 ans (31 janvier).
- Bidosse (Marguerite), femme d'Aster (Étienne), ouvrier faiseur de bas, 37 à 38 ans (25 mars).
- Payan (Marie), fille de feu Payan (Jacques) et de feu Guez (Gabrielle), 17 ans (26 avril).
- Pallenc (Honoré) ⁵³, fils de Pallenc (Pierre), marchand de laine, 35 ans (26 mai).
- Hauser (Érasme-Æreboe-Gaspard), fils de Hauser (Conrad), de Bâle, et de Æreboe (Catherine), de Copenhague, né le 8 février 1771 (5 juin).
- Raynoir (Pierre), de Calvisson (Gard), associé de Cabrol de Moncoussou (Antoine), négociant, 32 ans (23 juin).
- Bouzeu (Anne), fille de Bouzeu (Jean-Honoré), passementier, Suisse de nation, 3 mois et 1/2 (5 juillet).
- Berthelot (Élisabeth), veuve Duval, mère de Duval (Jean-François), maître apothicaire, 80 ans (5 août).
- Anguïton (Anne) ⁵⁴, veuve de Bouer (Pierre), 80 ans (3 septembre).
- Simonin (Jacob), d'Orbe (Suisse), 25 ans (24 octobre).
- Hiertstrom (Jean-Gustave), Suédois, mousse sur *La Sécurité*, capitaine Klang (Pierre) (7 novembre).
- Meyer (Marie), femme de Boulet (Henry), marchand, 32 ans (5 décembre).
- Ruffetty (Pierre), Suisse, confiseur, 42 ans (15 décembre).
- Pacot (Anne) ⁵⁵, fille de service de la veuve Gousoulin, 53 ans (23 décembre).

1773

- Émeric (Thérèse), née à Paris, épouse de Morin (Philibert), bourgeois de Genève, 42 ans (12 janvier).
- Boissier (Jeanne), veuve de Boullay (Marc-Antoine), 60 ans (6 février).
- Hammarquest (André), de Norrkœping (Suède), matelot sur l'*Union*, capitaine Faley (Abraham), 24 ans (2 mars).
- Eymard (Claude), d'Arvieux (Hautes-Alpes), négociant, 72 ans (10 mars).

⁵¹ . Décédé à Aix ; inhumé à Marseille le 24.

⁵² . Bernard APPY : Il s'agit en fait de Françoise BERNARD, qu'Antoine GAITTE avait épousé au Désert, à La Motte d'Aigues, le 13 novembre 1755.

⁵³ . Bernard APPY : Il est le fils de Pierre PALENC (originaire de Mérindol) et de Suzanne SEGOND.

⁵⁴ . Bernard APPY : Anne AGUITTON, baptisée à Lourmarin le 26 janvier 1695, fille de Jean et de Madeleine AGUITTON. A épousé en premières noces, en 1716, Jean HONORAT, de Marseille ; puis en secondes noces, en 1733, Pierre BOUER, originaire de Lauris.

⁵⁵ . Bernard APPY : Probablement la fille de Jean PACOT et de Marie BOY, de Lourmarin, baptisée le 6 août 1719.

- Brunel (Antoine), de Nîmes, 65 ans (26 mars).
- Renaud (Paul), 75 ans (13 avril).
- Moulton (Jean), négociant, 60 ans (14 mai).
- Honorat (Catherine)⁵⁶, femme du sieur Albert, négociant, 46 ans (15 mai).
- Stewart, comte de Galloway (Écosse), 78 à 79 ans (24 septembre)⁵⁷.
- Languensée (Jean-André), fils de Languensée (Théophile-André), 2 ans 9 mois (16 novembre).
- Languensée (Théophile-André), fils de Languensée (Théophile-André), négociant, 1 an (2 décembre).
- Drummond (Robert), fils de Drummond (Robert), banquier à Londres, 16 ans (19 décembre)⁵⁸.
- Lombarde (Anne), femme de Brueyx (Louis), marchand fabricant de bas, 25 ans (28 décembre).

1774

- Chava (Antoine), d'Aurel (Drôme), fripier, 40 ans (7 mai).
- Olivier (Pierre), de Saint-Gilles (Gard), garçon tanneur, 40 ans (17 mai).
- Ginoux (Anne-Honorade)⁵⁹, femme de Bousert (Jean-Ulrich), marchand fabricant passementier, 25 ans (27 mai).
- Serre (Anne), 94 ans (6 juin).
- Peyron (Anne), veuve de Camoin (Pierre), 90 ans (15 juin).
- Arnaud (Étienne), « *du village de Serre en Sévène* », ouvrier faiseur de bas, 28 ans (16 juin).
- Boichon (Magdeleine-Rougaliade), épouse de Boichon (Serve), marchand magasinier, 48 ans (4 août).
- Boichon (Serve), marchand magasinier, 55 ans (22 août).
- Blennerhasset (Jean), gentilhomme irlandais, 21 ans (31 octobre).
- Malbois (Pierre), de Nîmes, 75 ans (13 novembre).
- Broms (André), d'Abo (Finlande), charpentier sur le *Gustave-III*, 30 ans (27 novembre).
- Eymard (Jean), d'Arvieux (Hautes-Alpes), 45 ans (29 novembre).

1775

- Maystré (Pierre), de Nîmes, 82 ans (8 février).
- Languensée (Catherine-Dorothee), fille de Languensée (Théophile-André), 5 ans et ½ (5 mars).
- Galay (Étienne), de Vevey (Suisse), cordonnier, 45 ans (24 mars).
- Bernard (Martin), Suisse grison, 18 ans (26 avril).
- Durand (Suzanne), femme de Boissier (Louis), fabricant de bas, 82 ans (29 avril).
- Fitz Gerald (Fanny), fille de feu M. le duc de Leinster, marquis et comte de Kildare, 5 ans et 3 mois (17 mai).
- Chapelié (Louis), négociant, 67 ans (30 mai).
- Brouson (Antoine), fils de Brouson (Louis), d'Alais, 10 ans (8 juin).
- Boucherle (Catherine), veuve du sieur Mellan, à Marseille depuis 25 ans (1^{er} juillet).
- Amalric (Suzanne), belle-sœur de Gervais (Pierre), négociant, 63 ans (14 juillet).
- Sellonf (?) (Jean-Henry), bourgeois de Saint-Gall, négociant, 34 ans (15 août).
- Pelatan (Louis), d'Alais, garçon chirurgien, 50 ans (18 septembre).
- Guiraud (François), né à Marseille, négociant, 75 ans (3 novembre).
- Desfiguière (Jean-François), négociant, 51 ans (9 novembre).
- Hauser (Erasmus-Æreboe-Rodolfe-Gaspard), fils de Hauser (Conrad), négociant, 1 an 1 mois (16 novembre).

⁵⁶ . Bernard APPY : Peut-être s'agit-il d'une fille d'Antoine HONORAT et d'Anne AGUITTON, morte l'année précédente.

⁵⁷ . Décédé à Aix ; inhumé à Marseille le 21.

⁵⁸ . Décédé à Aix ; inhumé à Marseille le 22.

⁵⁹ . Bernard APPY : Anne Honorade GINOUX, née à Lourmarin le 15 avril 1750, de Pierre et d'Anne BERNARD ; elle avait épousé au Désert, à Lourmarin, le 19 mai 1771, Jean Ulrich BOUZER, de Marseille.

- Boissier (Louis), de Nîmes, fabricant de bas, 68 ans (26 novembre).

1776

- Nylander (Éric), Suédois, matelot sur le *Charles-Frédéric*, capitaine Santison (Pierre), 26 ans (13 janvier).
- Dowdeswell (Charles-William), Anglais, 19 ans (8 février).
- Jourdan (Marie) « *de Frézol en Sévennes* », 51 ans (17 mai).
- Hornbostel (Antoine-Louis-Henry), fils de Hornbostel (Jean-Christophe) et de Folsch (Jeanne-Louise), 2 mois (1^{er} août).
- De Longueville (Suzanne), de Jonzac en Saintonge, 51 ans (1^{er} août).
- Peironnet (Marie), l'aînée, de Lausanne, 75 ans (16 août).
- Gaytte (David) ⁶⁰, de Valdrôme (Dauphiné), travailleur de laine, 32 ans (11 octobre).
- Bongtilln (?) (Olof), Finlandais, cuisinier à bord de l'*Étoile-du-Nord*, capitaine Granlund (André), 22 ans (16 octobre).
- Malvezin (Esther), fille de Malvezin (Jean-Moyse), citoyen de Genève, 20 ans (5 novembre).
- Gignoux (Pierre), de Genève, 80 ans (24 novembre).
- Martin (Marie), de Trescléoux, veuve de Ménager (Jean-Samuel), 73 ans (27 novembre).
- Rocaute (Étienne), négociant, 72 ans (8 décembre).

1777

- Kahl (Carl-Henry), Suédois, capitaine en second de la *Duchesse de Sudermanie*, capitaine Faley (Abraham), 30 ans (15 janvier).
- Dolier (Anne), née Concler, femme de Dolier (Pierre), négociant, 25 ans (28 janvier).
- Rigaud (Isaac), de Genève, 62 ans (3 février).
- Ployard (Jean-Louis), de Genève, négociant, consul de S.M. le roi de Danemark, 75 ans (5 février).
- Pacot (Marianne) ⁶¹, de Lourmarin (Vaucluse), femme de Gapien (François), maître boulanger, 30 ans (21 février).
- Auzière (Gabrielle-Marguerite), de Montpellier, 30 ans (27 mars).
- Ochmhen (?) (Chrétienne-Frédéric, comtesse de), de Dresde, 54 ans (28 mars).
- Prunet (Rosalie), fille de Prunet (Étienne), 16 ans (12 mai).
- Broms (Charles-Pierre-Théodore), fils de Broms (Pierre-Nicolas), Suédois, négociant, 13 mois (11 août).
- Bret (Marie) ⁶², de Cabrières d'Aygues (Vaucluse), 60 ans (27 septembre).
- Barlow (Jean), major-général au service du roi d'Angleterre, venant de Minorque, 58 ans (2 octobre).
- Viaude (Susanne), de Morges (Suisse), 65 ans (18 octobre).
- Shaw (Guillaume), négociant anglais, venant de Bombay, 50 ans (25 octobre).

1778

- Frizony (Antoine), Grison, 37 ans (7 février).
- Riaille (Antoine), d'Ouste (Drôme), 72 ans (17 février).
- Gondouin (Catherine-Joséphine), fille de Gondouin (André), et de Reynaud (Louise), sa femme, matelassier, 13 ans (14 mars).
- Wilkie (Jacques), fils de Wilkie (Jacques), 4 ans (22 mars).
- Delimburg (Antoine), de la Haye, marinier sur la frégate de guerre hollandaise *Westfrize*, 37 ans (3 avril).
- Ruffety (Jean), Suisse. 36 ans (17 juin).
- Chancelier (Marie), veuve de Poulayon, 90 ans (17 juillet).

⁶⁰ . Bernard APPY : David GAITTE, originaire de Valdrôme (comme Jean, son frère), avait épousé au Désert, à Lourmarin, le 9 octobre 1768, Anne CAVALLIER, de Lourmarin.

⁶¹ . Bernard APPY : Marie-Anne PACOT est née à Lourmarin le 5 février 1746 ; elle avait épousé au Désert, à Lourmarin, le 23 octobre 1773, François Philippe GAPIAN (originaire du Dauphiné).

⁶² . Bernard APPY : Peut-être la fille de Mathieu BRET et d'Anne Marie CAVALLIER, née le 2 mars 1721 à Cabrières d'Aigues.

- Honorat (Anne) ⁶³, veuve de Tabariès (Louis), 60 ans (12 septembre).
- Serval (Paul), fils de Serval (Pierre), marchand, 16 ans (23 septembre).
- Fraissinet (Marguerite-Thérèse) ⁶⁴, femme de Fraissinet (Jean), négociant, 54 ans (30 septembre).
- Eversen (Jez), Danois, pilote sur *L'Union*, capitaine Yversen (Frello), 25 ans (7 octobre).
- Gaimar (Pierre), originaire du diocèse de Die, tisserand, 49 ans (4 novembre).
- Bouzer (Christian), du canton de Bâle, « *fabriquant de galon* », 49 ans (4 novembre).
- Barend (Roeloff), Norvégien, matelot sur *La Dame-Marie*, capitaine Dockse (Jean), 22 ans (9 novembre).
- Soderberg (Pierre), Suédois, commandant le vaisseau *Osterbotonie*, 50 ans (24 novembre).
- Pallenc (Pierre) ⁶⁵, de Mérindol (Vaucluse), 70 ans (19 décembre).

1779

- Chauvin (Catherine) ⁶⁶, de Lourmarin (Vaucluse), 45 ans (10 janvier).
- Huguenin (David-Louis), de Neuchâtel, garçon menuisier, 27 ans (14 janvier).
- Pascale (Marie), veuve de Bres (Claude), du diocèse de Mende (Lozère), 70 ans (21 janvier).
- Languensée (Jean-André), fils de Languensée (André-Théophile), 11 mois (8 février).
- Gripenskold (Brigitte-Christine), de Stockholm, épouse de Broms (Pierre-Nicolas), négociant, 28 ans (février).
- Roppard (François), de Clèves (Allemagne), négociant, 33 ans (8 avril).
- Braun (Christen), soldat au régiment d'Erlach ⁶⁷, 20 ans (24 avril).
- Beneche (Anne), native de la vallée de Luserna (Piémont), 60 ans (7 mai).
- Verdier (Jeanne), d'Alais, femme de Picon (Claude), maître cordonnier, 55 ans (9 mai).
- Jones (William), de Liverpool, second capitaine de navire marchand, prisonnier de guerre, 24 ans (8 juin).
- Koble (Jean), soldat au régiment d'Erlach, 23 ans (17 juin).
- Boullay (Pierre), né à Marseille, 50 ans (21 juillet).
- Ressegieri (Catherine), veuve de Cheva (Anloine), de Trescléoux 45 ans (26 août).
- Henchez (Jeanne-Marie), épouse de Val (Pierre), de Neufchâtel, 76 ans (22 septembre).
- Kresman (Peter), de Swinemunde (Prusse), matelot, 27 ans (13 octobre).
- Bohne (Fierk), Hollandais, maître d'équipage sur la *Rivière-d'Amstel*, capitaine Coen (Jasper), 26 ans (14 novembre).
- Meissimilly (Jean), de la vallée du Queyras (Hautes-Alpes), 75 ans (25 novembre).
- Rovaan (Abraham-Jantz), de Workum (Hollande), commandant la galiote hollandaise *Le Jeune-Wolkert*, 32 ans (3 décembre)
- Un enfant mort-né de S^r Martin, négociant, et de dame Fesquet.

1780

- Durantet (Claude-Étienne), né à Marseille, 78 ans (10 janvier).
- Tabaries (Marguerite), 36 ans (27 janvier).
- Pellissier (Jean-Baptiste), 76 ans (29 janvier).
- Hugues (Marguerite), femme de Rebuffel, du diocèse de Gap, 25 ans (30 janvier).
- Christians (Christian), Danois, pilote sur la *Neutralité*, 39 ans (10 février).
- Ployard (Jean-Jacques), de Genève, ancien consul de S.M. le roi de Danemark auprès de la régence d'Alger, 70 ans (21 février).
- Bary (Françoise), de Nîmes, femme de Boullay (François), fabricant de bas, 74 ans (27

⁶³ . Bernard APPY : Peut-être s'agit-il d'une fille d'Antoine HONORAT et d'Anne AGUITTON, morte l'année précédente.

⁶⁴ . Bernard APPY : Marguerite Thérèse FRAISSINET, baptisée le 19 avril 1723 à Sète ; elle avait épousé le 7 mai 1749, à Marseille, Jean FRAISSINET.

⁶⁵ . Bernard APPY : Pierre PALENC est né le 19 avril 1709 à Mérindol ; il est marié à Suzanne SEGOND.

⁶⁶ . Bernard APPY : Catherine CHAUVIN est née le 12 mars 1732 à Lourmarin, de Pierre et de Marie Madeleine ESTIENNE.

⁶⁷ . « *En garnison dans les places de cette ville.* »

février).

- Cauvin (Marguerite) ⁶⁸, du canton de Bâle, veuve de Bouser (Christian), « *fabriquant* » de galons, 52 ans (25 mars).
- Folsch (Henry-Jacques), de Hambourg, négociant, consul de S.M. le roi de Suède à Marseille, 75 ans (12 avril).
- Scheeler (Daniel), Hollandais, capitaine de l'*Enhoorn*, 34 ans (16 avril).
- Bouser (Christian) ⁶⁹, fils de Bouser (Jean-Ulrich), Suisse, et de Ginoux (Honorée), 4 ans (30 avril).
- Møeller (Nils), de Karlsrona (Suède), 31 ans (24 mai).
- Lafon (Antoine), de Genève, garçon cardeur, 74 ans (19 juillet).
- Valadier (Louis), de Vals en Vivarais, garçon cordonnier, 18 ans (5 septembre).
- Lasot (Louis), du diocèse de Gap, maître taillandier, 85 ans (5 septembre).
- Rossel (Jeanne-Françoise), de Neufchâtel, veuve de Jecquier (Jean-Jacques), 75 ans (21 septembre).
- Peironnet (Marie-Barbe), du canton de Berne (Nidau), veuve de Jersin (Abraham), 80 ans (28 septembre).
- Johannes (Daniel), de Batavia (Java), « *coiffeur de femme* », 35 ans (2 octobre).
- Paul (Louise), de Quissac (Gard), femme de Martin (Jacques), garçon teinturier, 43 ans (22 octobre).
- Rabaud (Jean-David), de Gijounet (Tarn), fils de Rabaud (Paul), avocat au Parlement, et de demoiselle Calmetz, 15 ans 3 mois (13 octobre).
- Barbut (Pierre), de St-Laurent d'Aigouze (Gard), fabricant de bas, 72 ans (13 novembre).
- Sinmens (Mathys), Suédois, matelot sur la *Concorde*, capitaine Poo (Thomas), Hollandais, 25 ans (14 novembre).
- Schekel (Frederick), Prussien, matelot sur la *Concorde*, 26 ans (23 novembre).
- Tayssier (Antoine), 45 ans (24 novembre).
- Tayssier (Jacques), négociant, 73 ans (30 novembre).
- Larguier (Marie), femme de feu Tayssier (Jacques), 70 ans (7 décembre).
- Ruyter (Michel), Hollandais, capitaine de la *Concorde*, 62 ans (10 décembre).
- Gosbert (Élisabeth), de Genève, fille de chambre de feu dame Tayssier, 45 ans (16 décembre).

1781

- Baccalan (Anna-Élisabeth de), femme d'Audibert (Joseph) et fille de M. de Baccalan, chevalier, ancien lieutenant-colonel du régiment Auvergne Infanterie, 19 ans (2 janvier).
- Duclaux (Jeanne), de Clioucat (Drôme), femme de Pez (André), 32 ans (13 janvier).
- Christijan (Jorgen), matelot sur le brigantin *Omnia cum Deo*, 20 ans (14 avril).
- Mauris (Barthélémy), de Genève, 54 ans (15 avril).
- Dalmas (Marguerite), veuve de feu Albert (Gervais), négociant, 87 ans (19 avril).
- Kemp Drost, Hollandais, commandant la *Reconnaissance*, 36 ans (31 mai).
- Casse (Marie), du diocèse de Die (Drôme), femme de Gras (Pierre), cordonnier, 25 ans (21 juin).
- Duvoisin (Françoise), de Genève, femme de Triol (Raymond), négociant, 54 ans (26 juillet).
- Fisquet (Jean), négociant, 67 ans (28 juillet).
- Honorat (Louis-Jean), né à Marseille, fils de Honorat (Jean) et de Figuière (Marie), 19 ans (23 août).
- Ellingse (Elling), de Bergen (Norvège), matelot sur la *Galère d'Amsterdam*, capitaine Holterman (Jacques), Danois, 32 ans (6 septembre).
- Degra (Jeanne), de Lausanne, femme de Dupré (Pierre), 60 ans (9 septembre).
- Montbrand (Marie), de Valdrôme (Drôme), femme de Hez (Mathieu), ébéniste, 34 ans (17 septembre).
- Jac d'Anduse (Marie), de La Salle (Gard), veuve de Mercoiret (François), fabricant de bas

⁶⁸ . Bernard APPY : Marguerite CAUVIN, originaire de Marseille, avait épousé au Désert, à Lourmarin, le 23 mai 1763 Christian BOUZER.

⁶⁹ . Bernard APPY : Christian BOUZER avait été baptisé au Désert, à Lourmarin, le 2 mai 1776.

(16 novembre).

1782

- Nymark (Jean-Pierre), Suédois, marin, 22 ans (2 février).
- Swarthey (Hemming), Suédois, matelot sur la frégate de guerre suédoise le *Jaramas*, capitaine Hards, 42 ans (2 mars).
- Lofman (Nills Hakinson), Suédois, soldat embarqué sur le *Jaramas*, 35 ans (4 mars).
- Fosman (Johan), de Karlsrona (Suède), soldat embarqué sur le *Jaramas*, 35 ans (18 mars).
- Boos (André), Suédois, matelot embarqué sur le *Jaramas*, 38 ans (25 mars).
- X... (Louise), de Nyons (Suisse), 70 ans (29 mars).
- Kick (Henriette), fille de Kick (Jean-Jacques), consul de Sa Majesté impériale et négociant, et de dame Concler (Élisabeth-Esther), 7 ans (1^{er} avril).
- De Traytorrens (Henry-François), d'Yverdon (Suisse), fils de Traytorrens (Jean-Rodolphe) et de Jacard (Henriette), négociant, 53 ans (15 avril).
- Imberg (Jacob), charpentier sur le vaisseau du capitaine Niel Hausen Wribord (26 avril).
- Mandal (Wilkelin-Christian), pilote sur le même vaisseau (26 avril).
- Thos Slantey, Anglais, 40 ans (28 mai).
- Paulin (Jeanne), fille de feu Paulin (Joseph), et de dame Boissier (Marguerite), 55 ans (30 juin).
- Boulet (Élisabeth), fille de Boulet (Louis), et de Barbut (Marguerite), 4 ans (2 juillet).
- Boischon (Jeanne), veuve de Fraissinet (Antoine), négociant de, Montpellier, 90 ans (2 juillet).
- Pien (Rodolphe), originaire de la Basse-Engadine, 25 ans (5 août).
- Benson (David), de la province d'York (Angleterre), « *tenant l'hôtel de Kork en cette ville* », 42 ans (10 août).
- Guiraud (Paul), 38 ans (12 août).
- Suenson (Frederik-Charles), fils de Suenson (Nicolas), consul de S.M. le roi de Danemark et son agent auprès du dey et de la régence d'Alger, et de feu Suenson (Jeanne), née Fraissinet, 14 mois (28 août).
- Baguet (Julie-Madeleine), veuve de Ployard (Jean-Louis), citoyen de Genève, ancien consul de S.M. le roi de Danemark et Norvège à Marseille, 65 ans (22 septembre).
- Atger (Augustin), de Barre (Lozère), maître cordonnier, 33 ans (28 septembre).
- Richard (Jean-Ulrich), Suisse, ouvrier pelletier, 60 ans (18 octobre).
- Cazeneuve (Jean-Alexandre-Dominique), né à Marseille le 15 juillet 1766, commis chez le S^r Romagnac cadet, négociant (3 novembre).
- Chancelier (Jeanne), de Montpellier, femme de Martin (Jacques), cordonnier, 76 ans (16 novembre).
- Barri (Marie), de Calvisson-en-Languedoc, femme de Ville (Honoré), 59 ans (20 novembre).
- Kalley (Isaac), natif de Edenton (Caroline du Nord), matelot, 25 ans (2 décembre).

1783

- De Renaud de St-Marcel (Jeanne-Olympe), de Genève, fille de feu Charles de Renaud Bergueirolles, sieur de Saint-Marcel, et veuve de de Veer (Pierre), 82 ans (5 janvier).
- Keller (Jean), de Schaffhouse, 65 ans (11 janvier).
- Bergrees (Pierre), de Norrkoeping (Norvège), mousse sur le *Gustave*, capitaine Ohrberg (Charles-Éric), 16 ans (16 janvier).
- Paulssen (Jans), matelot sur le *Louis-Rodolphe*, capitaine Nielsser (Pierre), 26 ans (16 février).
- Bigot (Jean-Louis), de Genève, fils de Bigot, ancien syndic de la république de Genève, négociant, 73 ans (6 mars).
- Degen (Michel-Christensen), Danois, matelot sur la galiote *Ebenetzer*, capitaine Steon (Joseph), 40 ans (6 mars).
- Suenson (Délice), fille de Suenson (Nicolas), et de Fraissinet (Marie-Constance), 4 ans (27 mars).

- Gilouin (Jean), de Poyol (Drôme), chapelier, 82 ans (31 mars).
- Percy (Henry), écuyer, fils de Percy (Thomas), seigneur évêque de Dunnemore (Irlande), 20 ans (2 avril).
- Castan (Simon), d'Alais, marchand orfèvre joaillier, 66 ans (21 juin) ⁷⁰.
- Virully (Pierre), fils de feu Virully (Michel), directeur de la chambre des assurances et des comptes, banquier et négociant de Rotterdam, 22 ans (28 juin).
- Favre (Suzanne-Isabelle), fille de Favre (François), de Genève, 2 ans (16 août).
- Raffinesque (Louise), fille de feu Raffinesque (Simon) et de dame Murat (Anne), sa femme, 45 ans (26 août).
- Sembuc (Jean-Pierre) ⁷¹, de Lourmarin (Vaucluse), négociant, 50 ans (8 octobre).
- Mestral (Louis), citoyen de Genève, 56 ans (30 décembre).

1784

- Dubois (Jean-Frédéric), du comté de Neuchâtel, domestique chez les sieurs Bugnot, négociants, 45 ans (18 janvier).
- Keller (Judith-Adélaïde), fille de Keller (Jean-Henry), négociant, 3 mois (20 janvier).
- Eldin (Louis), de la Gorce en Vivarais, maître cordonnier, 44 ans (29 janvier).
- Stender (André), Danois, commandant le *Comte-d'Erbach*, 67 ans (16 février).
- Mackenzie (Jeunet), d'Inverness (Écosse), femme du général Mac-Loud, 28 ans (20 février).
- Mouret (Adélaïde), de Marseille, fille de Mouret (François) ⁷², maître ébéniste, 10 ans (22 février).
- Sandoz (Henri), de la Chaux de Fonds (Suisse), horloger, fils de Sandoz (Abraham), 28 ans (1^{er} avril).
- Baron (David), de Vevey (Suisse), 43 ans (21 avril).
- Bouzer (Jean), Suisse, fils de Bouzer (Jean-Ulrich) et de Ginoux (Honorée), 4 ans (26 avril).
- Defague (Jeanne-Marguerite-Anne-Jacqueline), fille de Defague (Alexandre) et d'Albert (Marguerite), 7 ans (1^{er} mai).
- Paulin (Marie), belle-sœur de Johannot et Malvezin, négociants, 80 ans (9 septembre).
- Jouani (Louise), de Vallon (Ardèche), femme de Tricart (Jean-Joseph), garçon faiseur de bas, 74 ans (11 novembre).
- Ravel (Anne), de Sumène (Gard), veuve de Nougarede (Henry), belle-mère de Sevel (Pierre), négociant, 86 ans (28 novembre).
- Sinclair (Jacques), d'Édimbourg, fils de milord Baithness, 22 ans (8 décembre).
- Livon (Antoine), de Sauve (Gard), maître cardeur de coton, 57 ans (13 décembre).
- Tayler (John), de Whitechurch (Angleterre), 30 ans (22 décembre).
- Boder (Abraham), de Bienne (Suisse), marchand horloger, 68 ans (24 décembre).

1785

- Francois (Daniel), de Hambourg, 76 ans (11 janvier).
- Concler (Ursule), née à Marseille, veuve de Barthe (Jean-Baptiste), 37 ans (19 janvier).
- Sagnier (Jean), de Nîmes, 59 ans (6 mars).
- Fluger (Georges-Érasme), de Nuremberg, 34 ans (14 mars).
- D'André (Charles-Louis), comte de Montfort, fils de d'André de Montfort (Jean-Baptiste), né au château de Prades, le 6 décembre 1764, cheveu-léger (30 mars).
- Preenque (Jacob), de Hambourg, 56 ans (6 avril).

⁷⁰ . Ce Simon Castan, en mourant, légua 3000 livres à l'Hôtel-Dieu de Marseille. « *Les recteurs, précédés de deux valets en livrée assistèrent à son convoi et s'en séparèrent à la porte du cimetière déclarant que ce n'était qu'un acte purement civil, qu'un honneur funèbre rendu à la mémoire d'un bienfaiteur.* » Fabre, *Les Rues de Marseille*, IV, p. 277.

⁷¹ . Bernard APPY : Jean Pierre SAMBUC est né le 1^{er} octobre 1731 à Lourmarin, de Jean François et de Françoise SAVORNIN.

⁷² . Bernard APPY : François MOURET est originaire de La Calmette (Gard) ; il épouse au Désert, à Lourmarin, le 1^{er} février 1766, Anne BERNARD (originaire de Lussan – Gard).

- Gayte (Suzanne-Françoise) ⁷³, née à Marseille, femme de Gilouin (Louis), 30 ans (6 juillet).
- Viridet Henriette..., de Genève, femme de sieur Mollies, maître horloger, 36 ans (2 juillet).
- Dalguas (André), du diocèse d'Alais, maître de métier à bas, beau-père de Piguet (Antoine), maître horloger, 83 ans (9 août).
- Chancelier (Élisabeth), de Cournonsec près de Montpellier, femme de Raillon (Joseph), maître chapelier, 70 ans (26 septembre).
- De Grenier (Jean), de Fabas (Haute-Garonne), 27 ans (12 octobre).
- Johannot (Louis), d'Annonay, négociant, 70 ans (20 octobre).
- Van der Mullen (Justin), négociant hollandais, 55 ans (20 octobre).
- Tressein (Laurent), Grison, 65 ans (26 octobre).
- Steinbeck (Jean-Gottlob), de Leipsick, 37 ans (6 novembre).

1786

- Nyman (Pierre), de Stockholm, charpentier sur le *Zackerman*, capitaine Fredris (Pierre-Brohman), 40 ans (3 janvier).
- Davidz (David), d'Utrecht, 50 ans (7 janvier).
- Mistral (David), fils de feu Mistral (François), citoyen de Genève, 65 ans (8 janvier).
- Odon (Françoise), de Valdrôme (Drôme), fille de Odon (Jean) et de Gaitte (Marguerite), 18 ans (30 mars).
- Paulin (Françoise), Suisse, épouse de Malvezin (Jean-Moyse), 60 ans (9 avril).
- Raillon (Jean), du diocèse de Valence, garçon chapelier, frère de Raillon (Joseph), 66 ans (23 mai).
- Palisse (Firmin), de Nîmes, ancien gendarme du roi, 58 ans (23 juillet) ⁷⁴.
- Goudouin (Jean-André), du diocèse de Die (Drôme), 54 ans (27 juillet).
- Agulhac (Antoine), de Nîmes, 38 ans (12 septembre) ⁷⁵.
- Complisen (Christoffel), Danois, matelot sur les *Trois Sœurs*, capitaine Mengel (Pieter-Jurgen), 23 ans (21 septembre).
- Hornbostel (Charles-Laurent), fils de Hornbostel (Nicolas-Henry), négociant, né le 19 septembre précédent (1^{er} octobre).
- Mengel (Pieter-Jurgen), de Copenhague, commandant le vaisseau les *Trois Sœurs*, 42 ans (5 octobre).
- Ackman (André), Suédois, matelot sur la *Princesse-Louise*, capitaine Halle Jeanssen, 27 ans (16 octobre).
- Kaiser (Jacob), Suisse, domestique chez Sollicoffre (Gaspard), négociant, 72 ans (21 octobre).
- Petersen (Jean), Danois, capitaine de vaisseau marchand, 84 ans (29 octobre).
- Felice (Louis), de Montélimar, bourgeois résidant à Marseille depuis plusieurs années, 76 ans (30 octobre).
- Uller (Herman-Mathias), de Hambourg, matelot sur le vaisseau danois la *Fortune*, 33 ans (20 novembre).
- Fraissinet (Antoine-Pierre-David-Marc-Marie) ⁷⁶, fils de Fraissinet (Jean-Marc) et de Bellard (Anne-Françoise), 19 mois (30 novembre).
- Benoit (Anne), de Millau (Aveyron), fille de Benoît (Gabriel), et de Caldessaigues (Marie), 13 ans (3 décembre).
- Filly (Jean-Ellies), de la Haute-Engadine, 36 ans (11 décembre).

⁷³ . Bernard APPY : Suzanne Françoise GAITTE est née le 7 décembre 1756 à Marseille, d'Antoine et de Françoise BERNARD ; elle avait épousé en 1773 Louis GIBOUIN, originaire du diocèse de Die.

⁷⁴ . Le lieutenant criminel, Duroure, avait d'abord requis le curé de la paroisse St-Martin de donner la sépulture selon les formes ordinaires. Le curé répond : « *Sur ce qui nous a été rapporté que Firmin Palisse, ancien gendarme du roi, professait la R.P.R., nous déclarons à M. le lieutenant criminel ne pouvoir lui donner la sépulture ecclésiastique. À Marseille, le 23 juillet 1786, Olivier, curé.* »

⁷⁵ . Même incident que pour Palisse. L'abbé, comte de Sade, prévôt et administrateur de la paroisse St-Ferréol refuse la sépulture ecclésiastique parce que Agulhac est protestant.

⁷⁶ . Bernard APPY : Antoine Pierre David Marie Marc est né le 15 août 1785 à Marseille, de Jean Marc et de Françoise BELLARD.

- Leques (Annibal), du Vigan, 85 ans (15 décembre).
- Desfiguières (Louise), veuve Goussoulin, 65 ans (28 décembre).

1787

- Rey (Marguerite), de Serres (Hautes-Alpes), 70 ans (2 janvier).
- Henning (Petersen), Danois, embarqué sur le *Jeune-Thobéas*, capitaine Durby (Hans), 42 ans (11 février).
- Barry (Marguerite), de Nîmes, veuve de Boullay (Pierre), 81 ans (25 février).
- Palliopi (Jean-Petit), de la Haute-Engadine, 32 ans (25 mars).
- Founeran (Marie-Anne), veuve de Bondelly (Bias-Henry), de Berne, 70 ans (29 avril).
- Alkinson (Rachel), de Berwick (Écosse), 28 ans (12 juin).
- Simond (Simon-Charles), de Queyras (Hautes-Alpes), marchand, résidant à Marseille depuis plus de 40 ans (6 juillet).
- Isnard (Jeanne), de Valdrôme (Drôme), femme de Richard (André), cordonnier, 34 ans (8 août).
- Roustan (Marianne), « *native de la Tour [Torre Pellice], dans les vallées des Vaudois en Piémont* », 20 ans (22 août).
- Weeter (Jean-Pierre), du canton de Berne, cocher de Audibert (Dominique), 33 ans (4 septembre).
- Robert (Marie), du diocèse d'Alais, 50 ans (25 septembre).
- Cuisbourg (Anders), de Stockholm, capitaine en second du brigantin *l'Orion*, commandé par Johanson (Pierre), 26 ans (4 novembre).
- Teissier (César), négociant, 43 ans (22 novembre).
- Paulet (Louis), de Lunel (Gard), fils de feu Paulet (David), négociant, secrétaire de M. Rebuffel, directeur des fermes de la ville, 32 ans (4 décembre).

1788

- Fraissinet (Jean-Jacques)⁷⁷, fils de Fraissinet (Jean-Marc), né le 22 mars 1787 (8 janvier).
- Hornbostel (Laurent-Auguste), fils de Hornbostel (Nicolas-Henry), négociant, et de Hag (Charlotte), né le 1^{er} janvier 1788 (25 février).
- Milne (Robert), Écossais, 25 ans (25 février).

⁷⁷ . Bernard APPY : Il n'y a pas d'enfant né à cette date dans la descendance de Jean Marc FRAISSINET.